

Rapport Annuel

DE LA

CHAMBRE DE COMMERCE

— DU —

DISTRICT DE MONTRÉAL

ANNÉE 1897

MONTREAL.

1898

CH

Rapport Annuel

DE LA

CHAMBRE DE COMMERCE

— DU —

DISTRICT DE MONTRÉAL

ANNÉE 1897

MONTREAL.

1898

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNEE 1897.

<i>PRESIDENT</i>	JOSEPH CONTANT
<i>1er VICE-PRESIDENT</i>	ALPHONSE RACINE
<i>2eme VICE-PRESIDENT</i>	GUILLAUME BOIVIN

UBALDE GARAND, Trésorier.

MM. ALPHONSE AUMOND " L. J. O. BEAUCHEMIN " L. E. BEAUCHAMP " K. BICKERDIKE " H. A. A. BRAULT " C. P. CHAGNON " OVIDE DUFRESNE, FILS " O. FAUCHER " J. M. FORTIER " A. S. HAMELIN	MM. JOS. HAYNES " H. LAPORTE " L. E. MORIN, SR. " DAMASE MASSON " J. X. PERRAULT " D. PARIZEAU Hon. J. D. ROLLAND L. J. A. SURVEYER Hon. ALF. THIBAUDEAU S. COTÉ, Secrétaire.
--	--

COMMISSIONS PERMANENTES POUR 1897.

Tribunal d'Arbitrage.

MM. JOS. ARCHAMBAULT " ARTHUR DÉCARY " L. I. BOIVIN " THOS. GAUTHIER " L. E. GEOFFRION " L. H. HÉBERT	MM. J. B. A. LANCTOT " P. P. MARTIN " JOS. LAMBERT " J. B. A. MARTIN " J. X. PERRAULT " D. PARIZEAU
--	--

Farines et Grains

MM. F. X. BENOIT " G. G. GAUCHER	MM. J. P. LEBEL " H. LABELLE " JOS. ROBILLARD
-------------------------------------	---

Huiles et Poissons.

MM. J. O. BOUCHER " CHS. LACAILLE	MM. L. E. MORIN, SR. " E. TOUGAS " ARTHUR ROBITAILLE
--------------------------------------	--

Beurre et Fromage.

MM. N. F. BEDARD " J. N. DUGUAY	MM. J. A. VAILLANCOURT " V. RABY " CHS. LANGLOIS
------------------------------------	--

Fourrages

MM. L. de G. BEAUBIEN	MM. NAP. LARAMÉE
“ FRs. CHARRON, ST. HUBERT,	“ L. E. MORIN, JR.
	“ JOS. ROBILLARD

Bœuf et Lard

MM. R. BICKERDIKE	MM. F. BAYARD
“ J. B. BOURRASSA	“ JOS. DAIGLE
	“ JOS. B. GIGUERE

Produits Chimiques.

MM. Dr. JOS. LEDUC	MM. S. LACHANCE
“ J. G. LAVIOLETTE	“ C. A. PFISTER
	“ HY. MILES

Cuir et Peaux

MM. GEO. BALCER	MM. J. B. A. LANCTOT
“ S. O. DELORME	“ H. LAURENCELLE
	“ J. H. PELLERIN

La Salle

MM. ALPH. AUMOND	MM. CHS. DESMARTEAU
“ L. E. BEAUCHAMP	“ ARTHUR GAGNON
	“ JOS. HAYNES

Legislation.

MM. S. BEAUDIN	MM. H. LAPORTE
“ H. A. A. BRAULT	“ J. X. PERRAULT
“ A. S. HAMELIN	“ D. PARIZEAU
“ J. O. JOSEPH, C.R.	HON. J. D. ROLLAND
	HON. ALF. THIBAudeau

Chemins de Fer et Telegraphes.

MM. JOS. HAYNES	MM. L. E. MORIN, SR.
“ ARM. LALONDE	“ F. X. MOISAN
	“ D. PARIZEAU

Colonisation, Mines et Forêts.

MM. H. A. A. BRAULT	MM. J. X. PERRAULT
“ G. BOIVIN	HON. J. D. ROLLAND
	A. V. ROY

Navigation

MM. L. I. BOIVIN	MM. D. MASSON
“ CAPT. GOULET	“ J. X. PERRAULT
HON. L. J. FORGET	“ D. PARIZEAU
MM. L. E. MORIN, SR.	“ R. WHITE
“ L. E. MORIN, FILS	“ JOS. HAYNES

Finances.

MM. C. P. CHAGNON	MM. D. MASSON
“ U. GARAND	“ L. J. A. SURVEYER.

Expositions et Musees.

MM. H. A. A. BRAULT
 " C. P. CHAGNON
 " H. LAPORTE

MM. L. E. MORIN, SR.
 " J. X. PERRAULT
 " D. PARIZEAU
 HON. ALF. THIBAudeau

Nouveautes.

MM. J. ARCHAMBAULT
 " C. P. CHAGNON
 " JACQUES GRENIER

MM. P. P. MARTIN
 " JOS. NORMANDIN
 " A. RACINE

Epiceries.

MM. D. C. BROUSSEAU
 " S. DEMERS
 " L. E. GEOFFRION

MM. N. LAPOINTE
 " CHS. LACAILLE
 " A. ROBITAILLE
 " S. D. VALLIERES

Auditeurs.

MM. H. LAURENCELLE

MM. M. L. J. LACASSE



**Liste des membres de la Chambre de Commerce
du District de Montréal
1897.**

A

Aumond, Alphonse
Arcand, Zéph.
Armstrong, C. N.
Angers, Réal
Archambault, Frs.
Archambault, Jos.

Aquin, Touss. J.
Archambault, Hon. H.
Archambault, Léon
Archambault, R. A.
Ames, H. B.
Amesse, Jos.

B

Bourdeau, Théoph.
Béique, F. L.
Benoit, Z.
Bernard, Dr. A.
Brissette, Damase
Beauchamp, J. C.
Bénard, Touss.
Barbeau, Thos.
Blanchet, Wm.
Benoit, F. X.
Barbeau, Henri
Boivin, L. I.
Beaugrand, H.
Beaubien, Hon. Louis
Briggs, C. A.
Bourassa, J. B.
Bourgoin, Geo.
Boivin, Guillaume
Beauchamp, A. A.
Barsalou, Jos.

Boisseau, Louis
Brunet, J. W. R.
Bédard, N. F.
Beauchamp, L. E.
Barsalou, M.
Bastien, F. de S.
Brosseau, D. C.
Beauchemin, L. J. O.
Brunet, J. (Sculp.)
Bourret, Arthur
Beauchamp, J. J.
Beauchamp, Oscar
Beaubien, Ls. de G. jr.
Bernard, L. A.
Belair, Ludger,
Bessette, D. Z.
Brosseau, Joseph
Beaudry, N.
Bétournay, J. O.
Bayard, F.

Bois
Bou
Bier
Bert
Bris
Berg
Brun
Bick
Beau
Beau
Bros

Cadi
Cout
Chap
Cont
Chag
Cour
Cadi
Coch
Cous
Crev
Char
Cate
Char
Chou
Chap
Choq
Chag
Coté,

Dupu
Delor
DeTo
Desor
Desse

Boisseau, L. Horace
 Bourdon, J. E.
 Bienvenu, Tanc.
 Berthiaume, T. Hon.
 Brisson, T. A., M.D.
 Berger, Chas.
 Brunet, Jos.
 Bickerdike, Robt.
 Beaudin, Siméon (Avt.)
 Beaubien, Jos.
 Brossard, Henri

Brault, H. A. A.
 Beaudry, L.
 Brunet, P.
 Bastien, T.
 Béland, C. J.
 Bouthillier, C. C. Edmond
 Balcer, Georges
 Bourassa, Aimé
 Bergevin, Achille
 Bourbonnière, Jules
 Benoit Michel

C

Cadieux, L. A.
 Coutlée, J. P.
 Chaput, A. J.
 Contant, Joseph
 Chagnon, A. T. A.
 Courtemanche, O.
 Cadieux, H. C.
 Cochrane, James
 Cousineau, Ludger
 Crevier, T.
 Charlebois, C. T.
 Catelli, C. H.
 Charron, Frs.
 Chouillou, C. Alf.
 Chapleau, Godfroi
 Choquet, F. X. (Avt.)
 Chagnon, C. P.
 Coté, S.

Charbonneau, L. L.
 Corriveau, A. J.
 Cardinal, J. T. (Avt.)
 Chartrand, Raymond
 Carmel, A.
 Crevier, L. J.
 Contant, H.
 Chamberland, J.
 Caron, L. A.
 Carrier, C. H.
 Charrette, J. H.
 Couvrette, A.
 Cadieux, H. G.
 Couture, J. D.
 Collette, C. H.
 Chaussé, Chs.
 Comte, Aug.

D

Dupuis, J. O.
 Delorme, Gustave
 DeTonnancour, L. G.
 Desormeau, J. Z.
 Desserres, Gaspard

Daniel, W. F.
 Duhamel, J. G.
 Duchesneau, Jos.
 Descarries, J. A.
 Delorme, Adhémair

Dansereau, M. E.
 Demers, Stanislas
 Destroismaisons, Gust.
 Décary, Arthur
 Dionne, A. C.
 Doré, J. E.
 Daigle, Jos.
 Ducharme, G. N.
 Demers, P.
 Dufresne, Ovide (fils)
 Daveluy, Geo.
 Drummond, G. A., Sénateur
 Desmarteau, Alex.
 Delorme, C. E.

Ethier, E. L.
 Ethier, H. H.

Faucher, O.
 Fortier, Jos.
 Forget, L. J.
 Frappier, Onésime
 Fortier, J. M.
 Foisy, Th. F. G.
 Foisy, G. W.

Gohier, R. Sr.
 Gaucher, G. G.
 Girard, Aug.
 Geoffrion, L. E.
 Garand, Ubalde
 Gareau, E. R.
 Gagnon, N. T.

Desrosiers, J. A.
 Dufort, H.
 Dwyer, J. T.
 Desjardins, Hon. Alphonse
 DeMartigny, A. L.
 Desjardins, Dr. H.
 Duclos, Jos.
 Dubreuil, Trefflé
 Doucet, P.
 Décary, Francis
 Desjardins, Hubert
 Davidson, J.
 Delarocque, Eugène
 Daignault, Sidney

E

Ethier, L. J,

F

Foisy, L. Théod.
 Forget, Lucien
 Fauteux, Hercule
 Fournier, F.
 Frigon, Beng.
 Fournier, C. E.
 Ferland, A.

G

Gendron, S.
 Garon, Pierre
 Gauthier, Thos.
 Grenier, Jacques
 Godin, J.
 Grothé, L. O.
 Granger, F. G.

Ga
 Gu
 Ga
 Gi
 Ga
 Gr
 Ga
 Gr
 Go

Ha
 Hu
 Ha
 Ho
 Hu
 Hé
 Ha
 Ha

Itzv

Jod
 Jac

Lefe
 Lefe
 Lau
 Lan
 Lan
 Lam
 Lap
 Lach

Gagnon, Arthur
 Guay, Eug.
 Gagnon, Pascal
 Girouard, J. Dr.
 Gagnon, Donat
 Gratton, J. B.
 Gauthier, T. A.
 Grace, P.
 Goulet, Capt. A.

Hamelin, A. S.
 Hurtubise, L. A.
 Haynes, Jos.
 Hogan, Hy.
 Hurtubise, Frs.
 Hénault, L. H.
 Hardy, Edmond
 Harris, J. W.

Itzweire, Ls. Philippe

Jodoin, Ferdinand
 Jacotel, J. C.

Lefebvre, Théodule
 Lefebvre, Théodore
 Laurence, Oct.
 Lanctot, J. B. A.
 Languedoc, G. de G.
 Lambert, J., jr.
 Laporte, H.
 Lachance. S.

Giguère, Cléophas
 Guimond, Cyrille
 Gauthier, H.
 Giroux, N.
 Giguère, Jos. B.
 Guérin, Michael
 Girard, Joseph
 Grothé, T. A.
 Grenier, W. A.

H

Hétu, L. O., N.P.
 Huot, Jules
 Hénault, O. L.
 Hudon, Albert
 Harel, J. Bte.
 Hébert, Philippe
 Hughes, L.
 Hardy, A. H.

I

J

Joseph, J. O., C.R.

L

Lamarche, Amédée
 Lorange, J., jr.
 Lafontaine, Emery
 Langlois, Chas.
 Lemay, Octave
 Larivière, F. C.
 Laberge, L. M. D.
 Lachapelle, S. M. D.

Lavoie, Jos.
 Lamarche, Jos.
 Leclère, Pierre
 Labrecque, J. O.
 Labbé, J. H.
 Laviolette, J. G.
 Lacaille, Chs.
 Laurent, George
 Labelle, Hospice
 Labelle, Gust.
 Léveillé, Grégoire
 Laramée, L. H.
 Lionais, Alfred
 Lavallée Poussin, L de
 Leduc, Dr. J.
 Lebel, J. P.
 Lamoureux, Jos. (manuf.)
 Lapointe, N.
 Laurencelle, Honorius
 Lespérance, A.
 Lapointe, F.

Monier, J. B.
 McShane, James
 Morin, A. O.
 Marsolais, G.
 Mariotti, C.
 Mathieu, Aimé
 Mathieu, L. Z.
 Morin, L. E. sr.
 Morin, L. E. jr.
 Martin, J. B. A.
 Martin, N. P.
 Madore, D.
 Mailloux, P. P.
 Meldrum, Wm.

Leblanc, P. Evariste
 LaBarthe, Vete de
 Lemire, O
 Lanctôt Théotime
 Labelle, Félix
 Lalonde, J. U.
 Lefebvre, J. H.
 Lacasse, M. L. J.
 Lalonde, Armand
 Lauriot, W.
 Lee, John
 Lemay, E. H.
 Laviolette, Dumont
 Lambert, A.
 Larose, W.
 Léveillé, Edm.
 Langlois, J.
 Lamontagne, L.
 Lafrenière, Jos.
 Langlois, Mendoza
 Lapointe, J. Bte.

M

Miles, Hy.
 Meunier, C.
 Mathieu, Euclide
 Martin, Moïse
 Martineau, J. B.
 Martineau, O.
 Marceau, J. H. (Avt.)
 Madore, J. A. C. (Avt.)
 Moreau, Ovide
 Martineau, Frs. M.P.P.
 Marsan, Wilfrid
 Marsan, S. E.
 Moncel, G. N.

Mire
 Moo
 Mart
 Mart
 Mart
 Mart
 Maro
 Mart
 Mora
 Mail

Naul

Quin
 O'Le

Pariz
 Paqu
 Pigeo
 Pauz
 Pfiste
 Préfo
 Paren
 Pepin
 Péroc
 Pain
 Prud
 Pigeo
 Paqu
 Perra
 Perra
 Préve

Mireault, Gilbert,
 Moore, T. F.
 Martineau, P. G. (Avt.)
 Martin, J. Albert
 Martin, Adolphe
 Martin, Frs.
 Marcotte, J. M.
 Martin, Timoléon E.
 Morache, E.
 Maillé, Elie

Marsan, D.
 Masson, Damase
 MacDuff, J. H.
 Martin, Joseph
 Marcotte, Alphse
 Madore, J. A.
 Martin, J. A.
 Michaud, J. L.
 Marchand, C. A.
 Martin, P. P.

N

Nault, J. H.

O

Ouimet, J. A. Hon.
 O'Leary, Patrick

Ouimet, David

P

Parizeau, D.
 Paquette, Jos.
 Pigeon, Victor
 Puzé Vitalien
 Pfister, C. A.
 Préfontaine, Tous.
 Parent, G. W.
 Pepin, Henri
 Pérodeau, N., N.P.
 Painchaud, L. H.
 Prud'homme, Alex.
 Pigeon, Alph.
 Paquin, J. R.
 Perrault, Maurice
 Perrault, O. S.
 Prévost, Roméo

Pelletier, Conrad
 Préfontaine, Isaïe
 Préfontaine, R.
 Pellerin, J. H.
 Piché Gustave
 Perrault, J. X.
 Perreault, Jérémie
 Pratte, L. E. N.
 Puzé, F.
 Poirier, Ferd.
 Paquette, P. E.
 Picard, E.
 Picard, Nap.
 Paré, George
 Penny, E. Goff.
 Poupart, T.

Q

Quintal, J. E.

R

Riendeau, J. A.
 Rolland, P. D.
 Rodier, J. A. Dr.
 Rolland, Octavien
 Robitaille, S.
 Robillard, Clément
 Roy, Victor
 Robitaille, Arthur
 Racine, Alphonse
 Robert, Jos. C.
 Robert, Aug.

Robillard, Jos.
 Reinhardt, C. T.
 Rolland, Hon. J. D.
 Riendeau, Joseph
 Raza, Alphonse
 Rainville, H. B. Avt.
 Roy, F. X.
 Richer, William
 Roy, A. V.
 Raby, V.

S

Shallow, F. D.
 St. Mars, H.
 Sénécal, Eusèbe, Sr.
 Savignac, J. R.
 St. Louis, Emm.
 St. Denis, Ed.
 St. Arnault, L. N.
 Smith, Sir Donald
 St. Louis, C. E.

Ste. Marie, P. Z.
 Surveyer, L. J. A.
 St. Germain, F.
 St. Denis, A. J. H.
 Sénécal, Oscar, (Av.)
 Sénécal, J. J. Eus.
 St. Louis, J. Bte.
 Sauvageau, Félix

T

Thibaudeau, Hon. R.
 Thibaudeau, Hon. Alfred
 Turcotte, Alphonse
 Tousignant, N.
 Tarte, Ls. Jos.
 Tougas, Eug.

Trudel, Alfred
 Tassé, J. (manuf.)
 Tremblay, Ferd.
 Trudel, J.
 Tarte, Eugène

Vajiqu
 Vincen
 Vaillar
 Vanier,
 Vanier,
 Venne,
 Villene

Windsco
 Wilson,
 Wilson,

V

Valiquette, Alph.
 Vincent, Arthur
 Vaillancourt, J. A.
 Vanier, Odilon
 Vanier, Emile
 Venne, Jos.
 Villeneuve, J. O.

Vallée Conrad
 Vaudry, C.
 Viau, C. T.
 Valois, J. A.
 Vallières, S. D.
 Valiquette, A. (Entrep.)

W

Windsor, J. W.
 Wilson, J. M.
 Wilson, Lawrence A.

Weir, W.
 White, Richard



A

M

o

é

C

M

m

pe

au

F

de

no

tic

un

le

Ca

no

de

RAPPORT DU PRÉSIDENT.

Pour l'Année 1897

AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT
DE MONTREAL.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre :—

1°. Le rapport du Secrétaire contenant la série, par ordre de dates, des questions qui ont fait, durant l'année écoulée, l'objet des délibérations de cette Chambre.

2°. Les rapports du représentant de la Chambre de Commerce auprès des Commissaires du Havre de Montréal.

3°. Le rapport du Trésorier.

4°. Quelques statistiques d'actualité.

Il est de mon devoir de constater que le nombre des membres actifs de la Chambre de Commerce est resté à peu près stationnaire pour l'année courante ; mais, d'un autre côté, je dois ajouter que, si notre Commission des Finances, pour des motifs de bonne administration, a cru devoir élaguer de ses comptes un certain nombre de noms, et si le Conseil a dû accepter plusieurs résignations, de l'autre, nous avons eu le plaisir d'enregistrer une vingtaine de nouveaux adhérents qui ont compris le véritable rôle de notre institution dans l'intérêt des Canadiens-français et qui resteront parmanemment sur nos listes.

La partie administrative et financière de la Chambre de Commerce a été soignée avec le plus grand zèle par

le comité chargé de ce détail ainsi que par le Trésorier auquel nous devons de n'avoir aucune dette sérieuse et qui à force de vigilance, a réussi à faire entrer les contributions dans des proportions encore inconnues dans nos annales.

Les travaux assignés à diverses époques aux comités ont reçu de la part de leur personnel une attention scrupuleuse ainsi que vous pourrez le constater par le rapport détaillé du Secrétaire.

Qu'il me soit permis cependant, de dire que les assistances aux assemblées générales, étant donné la gravité des questions soumises aux débats, auraient dû être plus nombreuses. Qu'il me soit permis en même temps, de souhaiter, à cette occasion, que nos compatriotes de langue française donnent, à l'avenir, plus d'attention que par le passé aux questions qui intéressent directement l'industrie et le commerce.

Dans l'ensemble, le commerce extérieur et intérieur du pays a vu du mieux depuis environ six mois, surtout le commerce des campagnes. Le mouvement du port de Montréal a certainement été beaucoup plus considérable que durant les années précédentes ; et tout fait augurer pour l'année 1898 une augmentation encore plus sensible dans notre commerce d'exportation. A la clôture de l'année 1897, les banques canadiennes étaient les créancières de leurs correspondants étrangers pour une somme atteignant presque les trente millions ; cependant d'un autre côté, il a été constaté que les dépôts dans ces banques avaient atteint un chiffre que, dans l'opinion des hommes versés dans la finance, il serait peut-être dangereux de dépasser.

Depuis l'automne dernier, les valeurs à la Bourse de nos institutions financières et industrielles sont entrées dans une période de hausse qui ne parait pas devoir s'arrêter durant l'année courante ; ce qui est la meilleure indication de confiance renaissante qui se soit manifestée depuis quatre ans.

Un autre indice d'une bonne reprise d'affaires est aussi le fait que dans le haut commerce, les termes de crédit tendent à devenir de plus en plus courts et que les fournisseurs ainsi que les banquiers se montrent plus sévères que jamais sur la qualité de ceux qui veulent s'établir dans les affaires.

Une des questions qui ont le plus préoccupé les membres de cette Chambre durant le dernier exercice a été celle des améliorations au Havre de Montréal. En parcourant les données du rapport du Secrétaire, les membres pourront se rendre compte facilement du travail énergique fait par le Conseil dans les intérêts de Montréal et des résultats obtenus à l'encontre d'influences les plus considérables employées pour empêcher l'avis de notre Chambre de Commerce de prévaloir auprès du Gouvernement Fédéral. Ses efforts heureusement ont été couronnés de succès et la Chambre de Commerce peut réclamer sa grande part du mérite qui revient aux promoteurs de ces améliorations.

Le total des faillites, durant l'année écoulée comparativement aux années précédentes, accuse une diminution notable ainsi que vous pourrez le constater par les statistiques imprimées à la fin du présent rapport. Votre conseil n'a pas perdu de vue la nécessité de démontrer de nouveau au Parlement du Canada, de concert avec

les autres Chambres de Commerce, le besoin absolu d'une loi générale pour liquider, avec justice pour tous l'actif de ceux qui font faillite, et ces jours derniers encore, notre Comité de Législation a soumis un rapport consigné dans les notes du Secrétaire.

La brûlante question de l'extension de l'Intercolonial jusqu'à Montréal, par voie de la rive Sud, n'a pas encore été pratiquement résolue dans le sens exprimé par notre institution, malgré ses efforts constants depuis dix ans, mais il y a lieu d'espérer que l'intervention énergique des Gouvernements finira par donner raison à ses efforts.

La Chambre de Commerce n'a pas perdu de vue l'exposition universelle projetée pour l'année 1900 dans la capitale de la France.

Les autres questions qui ont fait l'objet des délibérations de cette Chambrs au cours de l'année sont : l'établissement d'un hôtel Canadien des Monnaies; la fixation d'un terminus du service rapide des navires océaniques entre le Canada et l'Europe; l'utilité d'un subside à accorder au Chemin de Fer de Colonisation de Montfort; l'élargissement du Pont Victoria; le développement des arts par l'entremise de la Société des Arts du Canada; l'augmentation du tarif de la Compagnie du Téléphone Bell; l'établissement d'un tarif postal uniforme pour tout l'Empire Britannique; la réforme des règlements du pilotage entre Québec et Montréal, et l'amélioration du système des signaux et des phares; la nécessité de réformer le système des expertises en douane; le déménagement des Bureaux de la Compagnie du Grand Tronc de la Pointe St-Charles au centre de la ville; l'utilisation du travail des prisons;

l'agrandissement de l'espace nécessaire au commerce dans le voisinage du Marché Bonsecours ; la prohibition des thés frelatés ; la question de faire de Montréal un port de mer, enfin diverses autres questions d'importance secondaire.

Pour plus de facilités dans la gouverne interne de cette Chambre, il a été jugé nécessaire de refondre les anciens règlements en un corps nouveau de dispositions plus précises qui est annexé au présent rapport annuel.

Avant de terminer ce rapport, je dois remercier cordialement tous les membres de notre corporation, de l'insigne honneur qu'il m'ont fait, en m'élisant comme leur Président pour deux années consécutives.

J'espère que notre Chambre de Commerce continuera à marcher dans la voie du progrès, et j'espère aussi que tous les hommes d'affaires comprendront l'utilité de notre Chambre et viendront s'enrôler dans les rangs pour le plus grand bien du commerce en général.

Le tout respectueusement soumis,

JOS. CONTANT, Président.

RAPPORT DU SECRETAIRE

A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE.

J'ai l'honneur de vous soumettre la nomenclature par ordre de dates des matières qui ont fait le sujet des délibérations de la Chambre de Commerce durant l'année 1897.

1^o Assemblée générale, le 8 Janvier, 1897. Information reçue par Monsieur Bodard, de l'établissement au No 9, rue de Rome, à Paris, d'une agence destinée à faciliter des relations commerciales entre la France et le Canada.

Dépôt du rapport de M. L. E. Morin, Sr., représentant de la Chambre à la Commission du Havre, pour l'année 1896; ordre donné d'intercaler ce rapport dans le rapport annuel en préparation.

A cette assemblée, le Président exprime le regret que rien n'ait été fait par le Parlement Provincial concernant la liquidation des biens des faillis.

Résolution de condoléances adoptée à l'occasion du décès de Mgr. Fabre, archevêque de Montréal.

2^o Assemblée du Conseil, vendredi, 15 Janvier 1897.

Demande d'une entrevue au Premier Ministre du Canada au sujet du chemin de fer de la rive Sud.

Nomination d'un comité composé de Messrs. G. Boivin, D. Parizeau, L. E. Morin, père, H. A. A. Brault, J. X. Perreault, Jos. Hynes pour faire l'étude du travail dans les prisons, et aussi pour étudier les meilleurs

moyens d'organiser un musée agricole à Montréal, avec instruction de faire rapport.

3° Assemblée du Conseil, vendredi, le 22 Janvier.

Dépôt du rapport d'une entrevue avec Sir Wilfrid Laurier au sujet d'une exposition internationale en 1898 comme suit :

“ Le sous Comité de l'Exposition Internationale a l'honneur de faire rapport.

“ Qu'une délégation composée du Comité des citoyens, représenté par M. Bickerdike, du Board of Trade, représenté par le dit M. Bickerdike, Président et MM. McKergow, Vice-Président, Smith, Miles et Hadrill, et de cette Chambre, représentée par MM. Contant, son Président, Boivin, son second Vice-Président, Perrault, Moisan et Brault, s'est rendue auprès de l'Hon. Wilfrid Laurier, Premier Ministre, à l'Hôtel Windsor, le 19 Janvier courant, pour présenter les vues de ces trois groupes sur l'Exposition Internationale projetée pour l'année 1898, et que le mémoire rédigé par votre sous Comité, approuvé par votre Chambre et subséquemment ratifié par les représentants du Comité des citoyens et du Board of Trade, fut alors lu et discuté.

“ L'Hon. Premier, tout en témoignant beaucoup d'intérêt au projet, remarqua que les vues de la délégation s'écartaient de celles que le Comité des citoyens avaient fait valoir en premier lieu, en ce sens que la délégation désirait, notamment, que le Gouvernement prit la direction de l'Exposition, avec les responsabilités qui en découleraient.

“ Tout ceci, dit-il en substance, et très plausiblement, demande réflexion et devra être soumis à mes collègues, en même temps qu'il nous faudra examiner si les édifices de l'Exposition pourront être construits à temps, et si, d'ici à la date de l'ouverture projetée de cette Exposition, les conditions d'un succès peuvent être obtenues.

“ Il n'est pas inopportun de noter ici, qu'à cette entrevue, l'un des membres du Board of Trade, n'admit qu'avec réticence et un peu tardivement, que le mémoire présenté à l'Hon. Premier Ministre avait été approuvé par les Comités siégeant conjointement et qu'un autre membre du même bureau, dont la voix ne s'était pas fait entendre au cours des réunions pour combattre aucune des propositions et conclusions du mémoire, opina de son côté, que le temps était peut-être court pour tenir cette Exposition en 1898, toutes choses qu'éconta très attentivement l'Hon. Premier Ministre.

“ Telles sont les grandes lignes du résultat de cette entrevue, qui ne laisse d'espoir dans l'esprit de votre Comité que cette affaire importante sera menée à bonne fin, qu'autant qu'il sera démontré très clairement

au Gouvernement que les obstacles ne sont pas sérieux, et encore, qu'il y a entente parfaite et unité de vues entre cette Chambre, d'une part et le comité des citoyens et le Board of Trade, d'autre part, sans quoi plutôt que de gêner le mouvement ou le compromettre, ou courir au-devant d'un fiasco, mieux vaudrait que la participation de cette Chambre qui a été acquise sur la demande très pressante du Comité des citoyens, s'effacât.

“ Toutefois, avec votre permission, et en attendant de nouveaux développements, votre sous Comité restera à la disposition de l'œuvre, et en prévision du support qu'il devra rencontrer, il fera tous ses efforts pour hâter, si possible, la réalisation du projet.

“ Respectueusement soumis.”

Montréal, 22 Janvier, 1897.

H. A. A. BRAULT,

Rapporteur.

Signé J. CONTANT, Prés.

“ H. A. A. BRAULT, Rapport.

“ J. X. PERRAULT,

“ F. X. MOISAN,

Adoption du rapport du Comité de Législation conseillant la refonte des règlements de la Chambre.

Adoption d'une résolution demandant le transfert des bureaux du Grand Tronc au centre de la ville.

4°. Assemblée générale spéciale, vendredi, 29 Janvier.

Choix des candidats aux charges de la Chambre de Commerce.

5°. Assemblée générale annuelle, vendredi, 12 Février.

Election des officiers et membres du Conseil.

6°. Assemblée du Conseil, vendredi, 19 Février.

Choix des différents Comités permanents pour l'année courante.

Le Conseil décide de se rendre en délégation auprès du Gouvernement Fédéral le 3 Mars, au sujet du prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal.

7°. Assemblée du Conseil, vendredi, 27 Février.

Le Conseil demande au gouvernement de modifier les règlements de la poste de manière à favoriser le transport des colis de chaussures et gants au même degré que les colis d'autres marchandises.

Le Conseil demande au Ministre de la Marine d'ordonner que l'ouverture des canaux du St.-Laurent soit faite à une date pas plus tard que le 25 Avril chaque année.

8°. Assemblée générale, vendredi, le 5 Mars.

Dépôt d'une communication du Board of Trade de Toronto demandant le concours de cette Chambre pour le concours d'une loi générale de faillites.

Le Comité du chemin de fer de la Rive Sud, tel que constitué en 1896, est continué dans ses fonctions.

Le Comité de Navigation est chargé de s'enquérir des meilleurs moyens de procurer de plus grandes facilités de trafic au Port de Montréal.

9°. Assemblée du Conseil, vendredi, le 12 Mars.

Dépôt de documents concernant l'organisation des musées de commerce.

Dépôt par M. L. E. Morin, Sr. d'un plan de passerelle pour les piétons entre les revêtements du Havre et les abords des quais.

10°. Assemblée du Conseil, vendredi, le 19 Mars.

Le Comité des Expositions et Musées dépose le rapport suivant :—

“ Votre Comité a l'honneur de faire rapport qu'après avoir pris en considération la représentation du Canada à l'Exposition Universelle de Paris en 1900, il en est venu aux conclusions qui suivent :—

Des demandes devraient être faites sans retard auprès du Gouvernement Fédéral pour que la participation du Canada à l'Exposition de Paris soit annoncée officiellement aussitôt que possible.

Cette Exposition serait le moyen le plus puissant. 1°. d'obtenir dans le pays une saine immigration ; 2°. d'avoir des débouchés nouveaux à nos produits agricoles et manufacturés ; 3°. d'assurer l'extension de nos relations commerciales dans le monde entier, mais plus spécialement sur le continent européen,

Déjà toutes les nations étrangères sont à l'œuvre depuis quelque temps pour assurer la participation de leurs exposants dans les conditions les plus favorables. Aussi le Canada, en raison de son éloignement et de l'extension de son territoire, devrait-il s'organiser sans retard pour que son exposition ne laisse rien à désirer.

Votre Comité a donc l'honneur de recommander qu'une communication soit adressée au Premier Ministre fédéral le priant de vouloir bien :—

1°. Déclarer officiellement si c'est son intention de participer à l'Exposition Internationale de Paris en 1900.

2°. Et dans ce cas, de vouloir bien placer au budget de 1897-98 une somme suffisante pour les travaux préliminaires.

Le tout respectueusement soumis.

POUR LE COMITÉ.

(Signé) J. K. PERRAULT,

“ H. A. A. BRAULT,

“ C. P. CHAGNON,

Montréal, 19 Mars 1898.

Le Comité de navigation recommande au Conseil de prier le représentant de cette Chambre auprès de la Commission du Havre d'attirer l'attention de cette Commission sur le défaut d'espace constaté dans le port pour les vaisseaux qui alimentent les marchés locaux.

Le Secrétaire reçoit instruction de consulter M. S. Beaudin, C. R., Procureur de cette Chambre, sur les pouvoirs du Gouvernement Fédéral concernant la fondation d'un Hôtel des Monnaies.

Le Conseil proteste contre l'augmentation projetée du prix d'abonnement de la Compagnie de Téléphone Bell.

11°. Assemblée du Conseil, vendredi, le 26 Mars.

Le Secrétaire dépose la lettre suivante de M. S. Beaudin au sujet de l'établissement d'un Hôtel des Monnaies au Canada.

Montréal, 24 Mars 1897.

S. COTÉ, Ecuier,
Secrétaire de la Chambre de Commerce.

Montréal,

Monsieur,

“ En réponse à la vôtre du 20 Mars courant, me demandant de vous informer si la Constitution du Canada permet au Gouvernement Fédéral de fonder une Monnaie pour la frappe de l'or, de l'argent et du cuivre, ou de tous autres métaux par monnaies nationales.

J'ai l'honneur de vous répondre que je suis d'opinion que le Gouvernement Fédéral a ce droit.”

“ En référant à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 30 et 31, Victoria, chap. 3, section 91, paragraphe 14. je constate que l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada s'étend entr'autres sujets au suivant ; LE COURS MONÉTAIRE ET LE MONNAYAGE. Quant au Cours Monétaire, le Parlement a déclaré quel serait l'argent ou le papier qui serait admis en Canada, comme offres légales. Quand au monnayage, le Canada fait frapper son argent à la Monnaie d'Angleterre, en vertu d'un arrangement spécial entre le Canada et ce dernier pays ; mais en examinant le statut Impérial, concernant l'établissement d'une Monnaie, je ne vois pas qu'il y ait prohibition pour les colonies de frapper elles-mêmes leur argent.

Ce Statut Impérial est le 33 Vict. chap. 10, passé en 1870, et par conséquent après l'Acte de la Confédération.

D'après la section 11 de cet Acte, paragraphe 8, l'Angleterre s'est réservé le droit d'établir des branches de la Monnaie dans les différentes colonies, mais je ne crois pas que ceci a été inséré dans l'Acte avec

l'intention de prohiber aux colonies le droit d'établir elles-mêmes une Monnaie. Ceci a eu, suivant moi, pour effet de permettre au Conseil Exécutif de la Reine d'établir, sur simple proclamation, une branche de la Monnaie du Royaume dans une colonie qui en ferait la demande. Car si l'on réfère à la section 19 de ce même Acte, l'on voit qu'il ne s'appliquera aux colonies que dans le cas où le Conseil exécutif lancerait une proclamation à cet effet, ce qui, d'après le contexte de l'Acte, ne pourrait être fait que par arrangement mutuel entre une colonie et le royaume.

Votre obéissant serviteur,

(Signé) S. BEAUDIN,

Cette lettre accompagnait le mémoire suivant qui fut à la même date présenté à la Chambre et adopté.

MÉMOIRE SUR LA CRÉATION D'UN HOTEL DE LA
MONNAIE AU CANADA.

“ Il semble que le moment soit venu pour la Confédération Canadienne de frapper sa propre monnaie et de s'affranchir d'importer de l'étranger ses pièces d'or, d'argent et de bronze comme cela se pratique aujourd'hui.”

“ Nos mines d'or, d'argent, de nickel et de cuivre qui ont pris récemment une extension si considérable, indiquent suffisamment qu'ayant sur les lieux la matière première, la main d'œuvre qui ne demande qu'à être employée, il est du devoir du Gouvernement de créer cette industrie nouvelle dont le pays tout entier profitera si largement.”

“ Au 1er février de cette année, nous constatons par la “Gazette Officielle” qu'il y avait dans les banques pendant le mois de Janvier en moyenne \$8,541,645 en espèces. Si nous ajoutons à ce chiffre les réserves du Gouvernement et les espèces en circulation nous arrivons facilement à un chiffre de \$20,000,000.”

“ Aux Etats-Unis il a été frappé en 1896 ; ”

Des pièces d'or pour.....	\$58,878,400
“ “ d'argent.....	11,440,641
“ “ nickel et bronze.....	869,327
	<hr/>
	\$71,188,468

“ Représentant 78,330,772 pièces de monnaie.”

“ En tenant compte du fait que cette fabrication de monnaie donne à l'état un profit considérable, tout en occupant un personnel important

dans les ateliers de l'administration, on se demande pourquoi le Gouvernement ne s'est pas plus tôt intéressé à cette question."

" Prenant pour point de comparaison l'expérience des Etats-Unis, on constate que pendant l'année écoulée, 1896, les recettes de la monnaie à Philadelphie, à San Francisco et à la Nouvelle Orléans se sont élevées à \$3,384,069 et les dépenses, parmi lesquelles la main d'œuvre compte pour \$805,351, se sont aussi élevées à \$1,163,563. Ce qui donne le profit net très appréciable de \$2,220,502 sur les opérations de 1896, égal à 190 pour cent."

" Ce profit est dû en très grande partie sur la dépréciation de l'argent, dont le prix sur le marché de Londres en 1896 s'est maintenu à une moyenne de 0.67 1-2, l'once, soit 0.52 par piastre en or. L'équivalent de l'or comparé à l'argent étant dans la proportion de 1 à 30,58."

" Le prix de revient du monnayage à la Monnaie de Philadelphie pour chaque dollar s'élève à \$0,009,386, et pour tous les Etats-Unis à \$0.011.452."

" La Chambre de Commerce à sa dernière session, après avoir approuvé en principe la création d'un Hôtel de la Monnaie pour le Canada comme entièrement désirable, s'est trouvé arrêtée par le doute exprimé par quelques uns de ses membres sur le droit que possédait le Canada de frapper sa propre Monnaie."

" L'opinion de l'aviseur légal de la chambre, consulté à ce sujet ne laisse plus aucun doute sur ce droit, qui a été exercé, d'ailleurs, par le Gouvernement d'Australie. L'opinion de monsieur Beaudin confirme en tous points l'opinion que j'ai eue l'honneur d'exprimer à la dernière séance. Elle est basée sur la clause 91 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, qui statue qu'au nombre des sujets qui sont de la juridiction du Parlement Fédéral se trouve " le cours monétaire et le monnayage ; " en anglais ; " currency and coinage, " Ce qui ne peut laisser de doute sur le droit du Canada de frapper sa monnaie."

" Considérant, que jusqu'ici le Gouvernement Fédérale a émis du papier monnaie seulement, dont l'impression se fait au Canada ; "

" Que notre monnaie, argent et cuivre, est frappée en Angleterre, et que notre réserve en or se compose entièrement d'espèces étrangères ; "

" Considérant, que la frappe de la monnaie canadienne donnerait au Gouvernement un revenu considérable, tout en donnant un emploi lucratif à nos ouvriers ; "

" Résolu,—Que l'hon. Ministre des finances soit prié de vouloir mettre fin à l'importation des espèces venant de l'étranger et créer des ateliers nationaux pour la frappe de la monnaie d'or, d'argent et de cuivre nécessaire au pays."

(Signé) J. X. PERRAULT.

" H. A. A. BRAULT.

" G. BOIVIN,

" F. X. MOISAN.

A la même date, le Conseil réclame du Gouvernement de fixer le terminus du service rapide de navires projeté entre le Canada et l'Europe au Port de Montréal.

12°. Assemblée générale, vendredi, le 2 Avril.

Sur le rapport du Comité du chemin de fer de la Rive Sud, la Chambre de Commerce réaffirme unanimement son opinion que le tracé du prolongement du chemin de fer Intercolonial devrait être de préférence de Lévis à Montréal, en longeant la Rive Sud du St-Laurent, au lieu de par une ligne de Lévis à St.-Hyacinthe, en passant par Drummondville.

L'Hon. C. A. Geoffrion, Ministre Fédéral, est prié de vouloir bien se faire l'interprète de la Chambre auprès du Gouvernement et d'appuyer la prétention de la Chambre de Commerce.

A la même date, une résolution est adoptée demandant à l'Hon. Contrôleur du Revenu de l'Intérieur, de vouloir bien fixer permanemment aux abattoirs de l'Est et de l'Ouest de Montréal, l'inspection des peaux vertes pour le District de Montréal.

13°. Assemblée du Conseil, vendredi, le 9 Avril.

Le Conseil adopte une résolution appuyant la demande au Gouvernement Fédéral d'un subside additionnel de deux mille dollars à la compagnie du chemin de fer de Montfort.

Le Conseil vote des résolutions de condoléances à l'occasion du décès de Messrs. Victor Hudon et L. Amédée Martin, membres de cette Chambre.

14°. Assemblée du Conseil, vendredi, 23 Avril.

Le Conseil accepte une invitation d'assister à la clôture des Cours de Dessin et de Peinture de la Société des Arts du Canada.

Le Président fait part à l'assemblée du décès de M. F. X. Moisan, Trésorier de cette Chambre. Des résolutions de condoléances sont adoptées.

Le Conseil choisit unanimement M. Ubalde Garand pour remplacer Monsieur Moisan dans les fonctions de Trésorier.

Une résolution est adoptée pour demander au Gouvernement Fédéral, en vue de l'agrandissement du Pont Victoria et des subsides qui sont demandés pour cet objet, de se réserver le pouvoir d'accorder toutes autres demandes légitimes qui ne seraient pas de nature à nuire au trafic général du Pont dans l'intérêt du public.

15°. Assemblée du Conseil, vendredi, 30 Avril.

Le Président donne son rapport comme suit de la visite qu'il a faite le 29 à la Société des Arts du Canada, à l'occasion de la clôture des cours de dessin et de peinture de cette Société:—

“La Chambre de Commerce, dit-il, a pris depuis quatre ans, un vif intérêt à l'œuvre de cette Société, et c'est avec raison, car les arts, le commerce, l'industrie, la finance sont choses solidaires chez une nation civilisée.

“Nous avons particulièrement hâte, cette année, de pouvoir juger des progrès accomplis par les élèves ; chaque année précédente ayant été marquée par un succès croissant ; et, ce que nous avons vu cette fois, a dépassé notre attente. Sans parler du Musée de la Société qui est par lui-même un moyen d'instruction de premier ordre et qui fait l'admiration de tous, les méthodes d'enseignement de l'école qui sont celles de l'école française, sont bien de nature à créer de véritables vocations artistiques, et celles-ci s'y révèlent comme nous avons eu le plaisir de le constater de visu.

Le Président termine en disant, que la Société des Arts qui donne l'instruction gratuite à au-delà de 80 élèves à grands frais pour elle-même est de la plus grande utilité dans son mode d'existence et mérite au plus haut degré la faveur des gouvernements."

Le rapport du Président est adopté à l'unanimité.

Le Conseil proteste contre l'octroi de monopoles demandés par la compagnie de téléphone Bell.

M. L. J. A. Surveyer est appelé à la présidence du Comité des Finances en remplacement de M. U. Garand, devenu Trésorier.

16°. Assemblée générale, vendredi, le 7 Mai.

La Chambre accuse réception d'une brochure du Gouvernement Français contenant les actes organiques de l'Exposition Internationale de 1900, à Paris (Envoi de M. J. Herdt, Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal).

Une résolution est adoptée priant le Gouvernement Fédéral d'étendre à la Grande Bretagne et à l'Irlande, l'affranchissement postal de trois cents, accordé déjà aux Etats-Unis, et priant le Gouvernement Impérial de vouloir bien en retour étendre le penny postage au Canada, tel que décidé au Congrès des Chambres de l'Empire, en 1896, sur la proposition de la Chambre de Commerce du District de Montréal, par l'entremise de son délégué, M. J. X. Perrault.

17°. Assemblée spéciale du Conseil, mercredi, 12 Mai.

Une résolution fut adoptée concourant dans les vues du Conseil de Ville de Montréal demandant que le Gouvernement prenne à sa charge, le contrôle des travaux du Havre de Montréal.

18°. Assemblée du Conseil, vendredi, le 14 Mai.

M. L. E. Morin, Sr. donne un rapport des démarches d'une délégation conjointe du Conseil de Ville de Montréal, de la Chambre de Commerce et de la Commission du Havre au sujet de la demande faite au Gouvernement Fédéral d'assumer le contrôle du Port de Montréal. Il résulte de ce rapport : 1°. Qu'il y a eu unanimité de vues parmi les délégués ; 2°. Que le Premier Ministre est opposé à l'idée de compléter le plan proposé No. 6, ; 3°. Que le Premier Ministre admet en principe l'utilité de faire de Montréal le port national du Canada ; 4°. Que le Premier Ministre demande du délai pour examiner ce projet.

19°. Assemblée du Conseil, vendredi, le 21 Mai.

Le Conseil décide d'appuyer les demandes de la Corporation des Pilotes au Gouvernement Fédéral.

20°. Assemblée du Conseil, vendredi, le 28 Mai.

Le rapport suivant de M. L. E. Morin, Sr. représentant de la Chambre de Commerce à la Commission du Havre, est déposé.

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT, ET A MESSIEURS LES MEMBRES DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL.

MESSIEURS,

Comme de très graves questions occupent actuellement la Commission du Havre, le Board of Trade et la Halle au Blé sur les meilleurs moyens à adopter pour l'amélioration du Port de Montréal et qu'il y a un conflit d'opinion entre les corps précités et le gouvernement de la Puissance du Canada, votre représentant dans la Commission du Havre croit devoir attirer votre attention sur ce qui se passe et vous demander des instructions sur la ligne de conduite qu'il doit tenir pour bien représenter l'opinion de cette Chambre, c'est pourquoi il vous soumet aujourd'hui le présent document qui complet®

ceux qu'il a déjà eu l'honneur de vous soumettre et pour recevoir vos instructions.

Pour l'information d'un grand nombre d'entre vous qui n'étiez pas nés lorsque la Commission du Havre a été formée, je vous demanderai la permission de jeter un regard rétrospectif sur l'histoire du havre, car dans l'histoire des travaux dans le havre de Montréal que je vous ai déjà soumise, je ne commence qu'en 1854.

La Commission du Havre date de 1830. Avant cette époque le Port de Montréal relevait du Port de Québec. En 1825, on avait construit deux quais au bas de la rue Saint Sulpice, et si vous avez des vues de l'ancien Montréal, vous pourrez voir comment on déchargeait les navires avant la construction des quais.

L'existence de la Commission est en vertu d'un acte passé par le Parlement qui donne pouvoir au Gouverneur de nommer trois commissaires pour faire exécuter des travaux dans le havre de Montréal comme par acte du Parlement passé à cet effet.

La nomination de ces commissaires paraît avoir été faite dans le but spécial de mettre l'acte qui prévoit à faire exécuter les travaux du havre en opération, mais comme de temps à autre on faisait de nouvelles propositions d'améliorations, la Commission fut maintenue et continué à la surveillance de ces travaux.

Les premiers commissaires furent : L'Honorable George Moffatt, Jules Quesnel et le Capitaine Robert S. Piper qui siégèrent de 1830 à 1836.

En 1841, le Parlement autorisa le Gouverneur, quand il le jugerait à propos, de nommer d'autres Commissaire du Havre, mais il paraît que le besoin ne s'en était pas fait sentir avant l'année 1855.

Jusqu'en 1850 les travaux dans le havre relevaient des Commissaires seuls, et ce fut à cette époque que fut passé l'acte autorisant les Commissaires à emprunter des fonds pour le creusage du lac Saint Pierre.

En 1855 le nombre des Commissaires fut porté à cinq, dont trois nommés par le Gouvernement, du Président du "Board of Trade" et du Maire de Montréal.

La Commission composée comme ci-dessus exista jusqu'en 1873, quand par un acte du Parlement, le nombre fut porté à neuf membres, dont quatre étaient nommés par le Gouvernement, cinq qui étaient élus pour un terme de cinq ans. Les cinq se composaient de deux membres choisis par les membres du Board of Trade, d'un élu par l'Association de la Halle au Blé, du Maire de Montréal et d'un représentant des intérêts maritimes.

En 1874, l'acte fut amendé de manière à ne donner qu'un représentant du Board of Trade et le Gouvernement devait être désormais représenté par cinq membres au lieu de quatre. Au lieu de réélection

tous les cinq ans, le terme d'office de ceux qui devaient se faire réélire était réduit à quatre ans.

Vous savez ce qui advint plus tard et qui permit à la Chambre de Commerce d'avoir son représentant.

Le commerce d'alors n'avait pas l'importance qu'il a aujourd'hui comme vous le fera voir le tableau suivant :

Moyenne d'Importations et d'Exportations par période de cinq années depuis l'établissement du Port de Montréal comme port d'entrée, depuis 1832 à 1867.

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
1833-37.....	\$ 3,543,066.....	\$1,154,270
1838-42.....	5,428,263.....	1,593,711
1843-47.....	8,515,324.....	2,652,450
1848-52.....	7,835,775.....	2,053,874
1853-57.....	15,120,321.....	2,692,086
1858-62.....	16,019,584.....	6,257,950
1863-67.....	24,301,702.....	6,730,564

Les exportations consistaient principalement en farine, blé et maïs comme le fera voir la moyenne du tableau quinquennal suivant de l'année 1846 à 1870 :

Barils de Farine

ANNÉES	RECETTES	EXPORTATIONS
1846-50.....	\$ 545,171.....	\$ 239,574
1851-55.....	520,014.....	173,315
1856-60.....	597,054.....	203,463
1861-65.....	1,020,847.....	662,722
1866-70.....	853,955.....	757,880

contre une exportation de 1,341,752 barils de farine et de farine d'avoine pour 1895, et de 952,184 barils en 1896 pour toute la Puissance à l'ouest de Montréal.

Blé. Boisseaux.

ANNÉES	RECETTES	EXPORTATIONS
1846-50.....	\$ 733,191.....	\$ 324,205
1851-55.....	628,125.....	218,144
1856-60.....	1,608,184.....	801,307
1861-65.....	5,724,858.....	3,804,228
1866-70.....	4,021,944.....	2,862,029

contre une exportation de 3,827,201 boisseaux en 1895 et 7,425,742 boisseaux en 1896.

Il y a une impression qui existe que Montréal est très redevable au Gouvernement de l'aide que cette ville a reçu en diverses occasions pour faire du Port de Montréal ce qu'il est aujourd'hui. Voyons un peu ce qu'il y a de vrai dans cette assertion qu'on accepte sans vérification dans certains lieux où on devrait être mieux informé.

Revenus et dépenses du Havre de Montréal pour dix années de 1864 à 1874 :

ANNÉE	REVENU	DÉPENSE	SURPLUS
1864.....	\$105,326.....	\$ 76,157.....	\$ 29,169
1865.....	96,830.....	79,332.....	17,498
1866.....	129,103.....	86,446.....	42,657
1867.....	123,575.....	93,447.....	30,128
1868.....	117,272.....	87,878.....	29,394
1869.....	136,841.....	90,338.....	46,503
1870.....	170,618.....	89,012.....	81,606
1871.....	193,691.....	99,406.....	94,285
1872.....	225,717.....	106,912.....	118,805
1873.....	248,885.....	125,470.....	123,415
1874.....	280,021.....	127,468.....	152,553

En onze années, de 1864 à 1874, le Havre montrait un surplus de recettes sur les dépenses de \$766,003. On se demande où cet argent est allé:—Dans le creusage du Lac Saint Pierre et les améliorations du Saint Laurent qui étant des ouvrages nationaux, le Gouvernement devrait rembourser ce montant à la Commission du Havre.

Voyons maintenant les revenus et les dépenses pour le Havre proprement dit depuis 1890 à 1895 :

ANNÉES	REVENUS	DÉPENSES
1890.....	\$263,239.....	\$199,960
1891.....	260,909.....	199,680
1892.....	291,430.....	231,925
1893.....	318,936.....	232,300
1894.....	272,068.....	248,840
1895.....	273,512.....	226,001

\$1,680,124 de revenus, \$1,338,706 de dépenses, soit un surplus de \$341,418 pendant six ans.

Où sont allés ces surplus? Aux améliorations du Havre et à une diminution graduelle effectuée sur le quaiage des marchandises qui tend de plus en plus à faire un port libre du Port de Montréal

En 1888 le gouvernement se décida enfin à assumer la dette encourue pour le creusage du Saint Laurent à la condition d'exempter les navires qui visiteraient le port de tout droit de tonnage.

Revenons à notre temps et voyons ce qui a été fait depuis quatre ans.

Votre Commissaire a été élu le premier août 1893, mais en conséquence de son absence à Chicago, il n'a pris son siège qu'au milieu de septembre.

Parmi les travaux alors en construction figurait en premier lieu le Guard Pier ou l'île aux Millions comme on se plaît à l'appeler. Ayant déjà fait ailleurs l'historique de cet ouvrage, et vous ayant dit dans mon rapport annuel où on en était rendu au 31 décembre, je vous réfère à ce rapport pour plus amples particularités. Les dépenses sur cet ouvrage depuis le commencement jusqu'au 31 décembre 1893 avaient été comme suit : en 1891, \$11,777 ; en 1892, \$76,698 ; en 1893, \$51,004, faisant un total de \$139,479 à la fin de l'année 1893.

Pendant l'année, des travaux considérables avaient été faits à la Pointe du Moulin à Vent, les bassins avaient été élargis et creusés et \$25,156 avaient été dépensés dans l'exécution de ces travaux. On avait en outre creusé la batture entre le quai et les sections 22 à 23 à une profondeur de 26 pieds au coût de \$8,737.

À la section 26, dont le bassin n'était propre qu'à l'usage de petits vaisseaux, on creusa à une profondeur de 30 pieds sur une longueur de 325 pieds et une largeur de 50 pieds, et on fit un bassin propre à recevoir les plus gros steamers. Cet ouvrage nécessita une dépense de \$20,981.

Pendant cette année, le chemin de fer sur les quais fut poussé dans la direction d'Hochelaga pour rencontrer les besoins de la " Dominion Coal Company " et mettre cette ligne de Steamers en communication avec les chars des chemins de fer du Grand Tronc et Pacifique Canadien. Dépense, \$18 200. On poursuivit la construction des quais à Hochelaga au coût de \$48 065.

Les réparations des quais pendant l'année absorbèrent une somme de \$58,644.

Je passe sous silence plusieurs travaux d'importance moindre qui néanmoins exigèrent une dépense de \$5,536.

1384 toises de pierre concassées furent employées à l'entretien des chemins.

En conséquence d'un sérieux accident arrivé à la principale grue employée sur les travaux du Guard Pier, ces travaux furent suspendus le 3 octobre.

Pendant cette année 1893, notre port vit une augmentation considérable dans le tonnage et le nombre de vaisseaux qui le fréquentèrent. 804 navires et steamers à long cours d'un tonnage de 1.151,777 tonneaux, 69 avec une augmentation de tonnage de 117,070 tonneaux de plus que l'année précédente, déchargèrent leurs précieuses cargaisons sur nos quais, fait qui tend à prouver la sagesse de nos prédécesseurs qui avaient suggéré et entrepris de mener à bonne fin le creusage du Saint Laurent à sa profondeur actuelle, et qu'on devra creuser davantage pour rencontrer les exigences des temps.

Nous arrivons maintenant à l'année 1894. L'accident arrivé le 3 octobre, 1893, dont il est fait mention plus haut, causa beaucoup d'ennui et de dépense à la Commission et les travaux sur le Guard Pier ne progressèrent que lentement en conséquence de cet accident.

Pendant l'hiver de 1893-94, les travaux de réparations à la flotte occupèrent un nombreux personnel. La Commission avait en outre fait casser 436 toises de pierre pour l'entretien des routes sur les quais.

A l'assemblée du 13 Mars, sur représentation de l'ingénieur en chef, il fut décidé de continuer le creusage dans le roc à la Pointe du Moulin à Vent et d'employer cette pierre au parachèvement du Guard Pier, mais comme on avait des doutes sur le coût d'un tel ouvrage, les commissaires décidèrent de demander des soumissions pour miner sous l'eau avant d'entreprendre de faire l'ouvrage eux-mêmes.

L'année 1894 ayant été une année exceptionnellement éventuelle, je crois devoir vous faire un peu l'historique de ce qui s'est passé avant d'entrer dans les questions de détails de l'administration proprement dite.

Par l'acte du Parlement qui vous donnait droit d'avoir un représentant dans la Commission du Havre, le même acte donnait au Gouvernement le privilège d'en nommer deux qui le représentent, et c'est pour donner suite à cet acte que le Gouvernement nomma MM. A. W. Ogilvie et feu N. A. Hurteau, Commissaires du Havre.

En conséquence de l'augmentation du nombre des commissaires, les comités furent reconstitués : MM. Ogilvie et Hurteau firent partie du Comité des Améliorations du Havre.

Le 11 Avril a été un jour mémorable et néfaste pour la Commission du Havre, car c'est de ce jour que date le commencement de la fin de l'indépendance de la Commission et qu'elle a troqué ses droits pour un plat de lentilles.

Indépendante du Gouvernement en matières financières, elle n'avait pas à recevoir d'instructions pour entreprendre les travaux qu'elle jugeait à propos de faire pour l'amélioration du havre, tandis qu'aujourd'hui elle ne peut rien entreprendre sans la sanction du Ministre des Travaux Publics.

A l'assemblée du 11 Avril, un des membres de la Commission suggéra l'idée de faire un emprunt de \$3,000,000 à part \$1,000,000 que la Commission avait l'autorité d'emprunter à un taux de pas plus de 3½ %. laquelle somme serait employée comme suit : \$2,000,000 pour compléter le plan No. 6 ; \$1,000,000 pour compléter les ouvrages à la Pointe du Moulin à Vent et \$1,000,000 pour la construction d'un Bassin à Hochelaga. La motion passa à l'unanimité et une délégation fut envoyée auprès du Gouvernement pour obtenir son assentiment. Le Gouvernement reçut la délégation avec les égards dus à des hommes

de leur position, écouta avec beaucoup d'attention leurs représentations et promit de prendre l'affaire en sérieuse considération.

A la séance mensuelle de Juin, la question de l'emprunt de \$4,000,000 revint sur le tapis sous le prétexte que la résolution passée par les Commissaires avait été mal comprise, et il fut décidé de reconsidérer la motion qui avait été adoptée. Durant l'intervalle qui s'était écoulé entre l'entrevue de la délégation de la Commission du Havre avec le Gouvernement et le 7 Août 1895, le Gouvernement avait chargé une commission d'ingénieurs d'étudier la question de l'amélioration du Havre telle que projetée et de faire rapport. Ce ne fut que le 7 Août que le rapport fut connu. La commission d'ingénieurs, en définitif, recommandait que pas au-delà d'une somme de deux millions fut garantie par le Gouvernement pour l'exécution des travaux qu'ils recommandaient.

Le résultat de la motion du 11 Avril 1894 fut la loi 59 Victoria, Chap. 10 intitulée "Acte concernant les Commissaires du Havre de Montréal.

La section 5 de cette loi prévoit à ce que l'argent obtenu par cette loi soit appliqué à l'extension ou l'amélioration du Havre de Montréal de telle manière qu'il aura été décidé par la Corporation "AVEC L'APPROBATION ET L'ASSENTIMENT DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS."

Au 31 décembre 1894, la dette consolidée de la Commission était de \$2,711,000 dont la somme de \$354,000 était placée à 6 %, \$104,000 de ce montant devaient échoir en juillet 1896 ; \$1,085,000 portaient intérêt à 5 o/o, le Gouvernement était porteur de \$260,000 sur cette somme qui devait échoir en janvier 1896, plus un emprunt courant de \$76,000 à 5 o/o qui courait depuis 1876. La balance de \$1,272,000 portait 4 o/o d'intérêt.

Durant l'année \$599,000 de débentures portant intérêt à 4 % qui écherreront dans 30 ans furent vendues. Une somme de \$330,000 fut appliquée au rachat de débentures portant 6½ %, et une autre de \$269,000 aux travaux nouveaux.

L'année 1894 n'a pas été une bonne année pour la Commission du Havre. Le nombre de vaisseaux était tombé de 70 comparativement à l'année précédente. S'il y avait une très forte diminution dans l'exportation du grain, il y en avait une compensation dans l'augmentation des autres productions du Canada.

Les recettes furent de 14 o/o moindres qu'en 1893 qui avait été une année exceptionnelle.

Les nouveaux travaux qui furent exécutés cette année (1894) furent à Hochelaga, à la batture Molson, à la Pointe du Moulin à Vent, au Guard Pier à part des travaux d'entretien ordinaires.

A la Pointe du Moulin à Vent, des travaux au montant de \$31,981 furent exécutés, plus \$8,644 pour miner.

L'enlèvement d'une partie de la batture Molson causa une dépense de \$6,364, plus une autre somme de \$9,816 pour élargir le chenal. On dut enlever quelques petites battures au coût de \$2,704. Le chemin de fer fut complété et il coûte en tout \$26,949. D'autres ouvrages nécessaires à compléter des travaux inachevés ont entraîné une dépense de \$10,311.

\$73,078 ont été dépensées dans les travaux à Hochelaga. Sur la section 26, les travaux ont absorbé un montant de \$3,597.

Pendant l'année, 216,531 verges cubes de terre furent déposées sur le Guard Pier faisant un total de 441,903 verges cubes déposées depuis le commencement des opérations coûtant \$204,962 non compris le coût des machines employées pour la construction de cet ouvrage qui est de \$44,214.

L'entretien et les réparations des quais pendant l'année coûtèrent \$74,455.

En 1895, au point de vue du revenu, l'année ne fut pas brillante, les recettes ayant été de \$273,542 contre \$272,068 en 1894; mais il ne faut pas perdre de vue que pendant cette année une réduction assez sensible sur le taux de quaiage de plusieurs articles fut affectuée.

Si les recettes n'avaient pas augmenté sensiblement, d'un autre côté les dépenses avaient diminué, car elles n'étaient que de \$226,001 contre \$248,840 l'année précédente. Les surplus de recettes pendant un nombre d'années avaient permis d'investir un montant de \$1,181,401 dans des travaux permanents.

Le nombre de vaisseaux qui fréquentèrent notre port fut moindre de 94, d'un tonnage de 27,523 tonneaux. Si le nombre de vaisseaux diminuait, la grosseur augmentait, car les 640 qui nous visitèrent donnaient un tonnage de 1,069,386 tonneaux.

Pendant cette année la question des pilotes causa beaucoup d'embarras à la Commission dans son désir de rendre justice à tout le monde, et la question n'a pas, à l'heure qu'il est, trouvé de solution satisfaisante et on doit s'attendre à la voir revenir sur le tapis.

L'exportation de bois pendant l'année diminua de 8,733,397 de pieds aux ports d'Europe, et de 1,992,000 aux ports de l'Amérique Méridionale.

Le grain montre un déficit de 1,720,280 minots comparativement à l'année 1894.

La farine montre une augmentation de 164,506 barils, l'exportation totale, y compris la farine d'avoine, étant de 1,225,548 barils.

94,897 caisses d'œufs, 1,728,403 boîtes de fromage, 71,375 côlis de Beurre, 155,005 barils de pommes, 96,564 têtes de bétail, 215,508 moutons, 12,468 chevaux furent exportés de notre port pendant cette année 1895.

917,660 tonnes de charbon, 146,971 barils de ciment, 9,692 tonneaux de vieux fer furent débarqués dans notre port, à part l'importation des marchandises ordinaires dont la nomenclature serait trop longue à faire.

L'énumération ci-dessus ne comporte pas ce qui a été expédié aux provinces maritimes.

Pendant l'année, les travaux précédemment commencés furent poussés vigoureusement, principalement les quais en voie de construction à Hochelaga et à la Pointe du Moulin à Vent.

49,620 verges cubes de terre provenant des excavations dans la ville furent livrées à la Commission.

Cette terre a été employée à remplir les cages qui ont été calées pour la construction d'un grand quai destiné au commerce de charbon à la Pointe du Moulin à Vent dont les approches furent creusées à 24 pieds en attendant qu'elles atteignent 28 pieds à eau basse.

Le creusage et la mine coûtèrent \$25,965 ; les cages et le remplissage \$9,421, total \$35,387. D'autres travaux comme suit absorbèrent :

A la Pointe du Moulin à Vent.....	\$14,848
Section 12, 14, 20, 24, 25,.....	7,805
	<hr/>
	\$22,653

Les quais commencés à Hochelaga en 1894 furent complétés cette année (1895).

Ces quais font honneur aux constructeurs et c'est un grand dommage qu'ils ne soient pas utilisés d'avantage. Ils ont une longueur de 1,713 pieds. La profondeur de l'eau le long des bords est de 27½ pieds. Les plus gros steamers qui visitent notre port peuvent y accoster. En 1894, la dépense de construction se monta à \$100,333 et en 1895, à \$73,078, total \$173,411.

A Maisonneuve, on enleva quelques petites battures et on fit une voie d'évitement pour le chemin de fer qui couta \$6,714.

Je n'entrerai pas dans de longs détails sur le "GUARD PIER" dont j'ai, plus d'une fois, eu occasion de vous parler. Il me suffira de vous dire que dans sa construction il est entré en 1895, 308,431 verges cubes de terre, faisant un total depuis le commencement de sa construction de 678,294 verges.

Les dépenses en 1895 étaient de.....	\$204,961
et en 1894 elles furent de.....	69,363
	<hr/>
donnant un total de.....	\$274,324

Pendant cette année les dépenses d'entretien et de réparations des quais se montèrent à \$50,081.

L'enlèvement de battures vis-à-vis la rue St.-Sulpice, vis-à-vis la jetée Victoria et en bas du Guard Pier entraîna une dépense de \$26,928 pour l'enlèvement de 158,747 verges cubes de terre.

En 1896, on s'occupa principalement de terminer les travaux de la Pointe du Moulin à Vent. Dans le mois de Juillet, on posa les cages pour servir de fondation à un quai de 900 pieds de long, on creusa l'entrée du bassin du Moulin à Vent et on nettoya le fond du fleuve des grosses pierres qui étaient une obstruction à la navigation.

Pendant l'été, on mit la dernière main pour compléter les quais à Hochelaga et à Maisonneuve et on poussa les travaux sur le Guard Pier au point où ils sont maintenant et on s'occupa de l'entretien du Havre en général.

Ce fut le 6 Octobre, 1896, que les nouveaux Commissaires remplacèrent les anciens. Le rapport que j'ai eu l'honneur de vous soumettre à la fin de l'année dernière vous dira ce qui a eu lieu depuis l'avènement des nouveaux Commissaires jusqu'au 31 Décembre.

Depuis le 1er Janvier jusqu'au commencement du mois de Mai, la Commission ne s'occupa guère d'autres choses que d'affaires de routine et ne discuta qu'incidemment les améliorations du Havre en conséquence de la divergence d'opinion à laquelle j'ai fait allusion au commencement de ce rapport.

Pour bien faire comprendre la question, vous me permettrez de jeter un regard retrospectif sur l'histoire des travaux du Havre.

Vous vous souvenez que le 21 janvier 1888 les ingénieurs de la ville de Montréal et de la Commission du Havre soumièrent un rapport conjoint avec six plans pour l'amélioration du Havre et la protection de la ville contre les inondations périodiques. Sur ces six plans il en fut choisi un connu généralement sous le nom de Plan No. 6 qui fut approuvé par le Gouvernement, la Corporation de la Ville de Montréal, le Board of Trade, la Halle au Blé et la Commission du Havre. Je vous ai entretenu assez souvent de ce plan No 6 que je ne crois pas devoir m'étendre longuement sur le sujet.

Pratiquement, rien n'a encore été fait pour mettre ce plan à exécution qui ne paraît pas avoir été bien compris, car on se demande encore aujourd'hui si le Guard Pier fait partie de ce plan et les négociations paraissent plus nombreuses que les affirmations.

Le 8 Février, 1897 il y eut un caucus des membres de la Commission du Havre nommés par le Gouvernement, le Ministre des Travaux Publics et l'Ingénieur du Gouvernement pour examiner des plans pour la construction de deux jetées au lieu de quatre qu'il y a sur le plan No. 6. Les autres membres de la Commission n'ayant pas été invités

le 8 février, ce ne fut que le 10 que les plans leur furent soumis pour examen. Le 11, les Commissaires examinèrent de nouveau les plans et suggérèrent quelques changements. Du 11 Février au 22 Mars on ne parlait plus des plans, quand la lettre suivante, datée d'Ottawa 22 Mars, 1897, arriva à la Commission du Havre :

Monsieur,

No 103,738

En réponse à vos communications demandant de nouvelles avances à vous être faites sous l'autorité de l'Acte 59, Vict., Chap. 10, pour permettre à votre Commission de procéder à l'exécution du plan pour l'amélioration du Havre de Montréal, je suis chargé par l'Honorable Ministre de vous informer qu'il sera disposé à recommander à Son Excellence en Conseil qu'autorité soit donnée pour faire des avances de temps à autre pour la balance restante de la somme autorisée par le susdit acte, à savoir \$900,000, à la condition que sur cette balance, \$400,000 soient dépensées pour ouvrage dans la partie Ouest du Havre, et qu'en même temps, les Commissaires du Havre devront commencer sans délai l'exécution des travaux requis dans la partie Est du Havre dont la nécessité a plus d'une fois été démontrée à ce Département par la Chambre de Commerce, le Conseil de Ville et autres corps publics et citoyens privés de Montréal, et pourvoient à dépenser sur ces travaux la somme de \$500,000 qui sera disponible sur le montant autorisé par le susdit acte.

Il est entendu que l'ouvrage dans la partie Ouest de la ville sera restreint à la construction d'un des quais selon le plan ci-annexé, le quai en question étant celui qui se trouve à l'Ouest ou en haut du Havre, et la location et les dimensions seront telles que représentées sur le plan, le tout sujet à l'approbation du Ministre des Travaux Publics avant le commencement des travaux, et aussi qu'aucune avance ne soit faite, hormis que les travaux dans la partie Est marchent concurremment avec ceux autorisés dans la partie Ouest du Havre.

Le département sera heureux de recevoir la réponse des Commissaires du Havre aussitôt que possible afin de pouvoir procéder aussi rapidement que possible à l'exécution des travaux qui ne devront pas être retardés sans cause.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) A. GOBEIL,

Dep. Ministre.

La Commission du Havre ne prit aucune action sur cette lettre et ce ne fut que sur la réception des documents suivants qu'elle se rendit à Ottawa pour écouter ce que le Gouvernement avait à dire sur les résolutions du Conseil de Ville.

Bureau du Greffier de la Cité.

Montréal, 10 Mai 1897.

Monsieur,

J'ai été chargé par le Conseil de Ville de Montréal de vous prier d'assister à l'entrevue qui doit avoir lieu, jeudi, le treize du mois courant, à deux heures, à Ottawa, avec l'Honorable Ministre des Travaux Publics, au sujet des améliorations du Havre de Montréal.

Votre dévoué serviteur,

L. O. DAVID.

Greffier de la Cité.

Rapport vous a été fait par votre représentant sur l'entrevue de la délégation avec le Ministre des Travaux Publics.

Le 18 Mai, les deux lettres suivantes furent soumises à la Commission du Havre :

The Montreal Board of Trade.

Montreal, 14 Mai, 1897.

ALEXANDER ROBERTSON, Esq.,

Secrétaire de la Commission du Havre de Montréal.

Monsieur,

Je désire vous donner communication de la résolution suivante adoptée à l'unanimité à une assemblée spéciale de ce corps tenue hier :

Considérant que les besoins du commerce de Montréal réclament instamment plus d'accommodations dans le port et principalement dans le centre du Havre, il est

Résolu, que les membres du Board of Trade de Montréal pressent respectueusement les Commissaires du Havre et le Gouvernement de pousser énergiquement les améliorations du Havre déjà confirmées par

ce corps et connues sous le nom de plan No 6 et les membres osent espérer qu'il n'y aura pas d'ingérence dans l'exécution ou le changement de ce plan de la part du Gouvernement qui seraient de nature à retarder les améliorations si ardemment désirées dans le port.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur.

(Signé) GEORGE HADRILL,

Secrétaire.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Montréal, tenue lundi, le troisième jour de mai, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération un avis de motion de l'échevin Préfontaine, à l'effet de demander au gouvernement du Dominion de prendre le contrôle des travaux du Havre.

Sur proposition de l'échevin Préfontaine, appuyé par l'échevin Wilson, il est, sur division.

RÉSOLU :

CONSIDÉRANT que le Port de Montréal est reconnu comme le plus important de la Puissance du Canada, et que ce port est réellement un port national.

CONSIDÉRANT que jusqu'à présent presque toutes les dépenses encourues pour le creusement du chenal entre Québec et Montréal, et que toutes les dépenses d'agrandissement, d'améliorations et d'entretien du port ont été payées à même des taxes imposées et prélevées sur les vaisseaux et les cargaisons en destination de Montréal ;

CONSIDÉRANT qu'il est constaté que pour mettre le port de Montréal en état de répondre aux besoins du commerce et de pouvoir faire une compétition légitime aux ports américains, il devient nécessaire et urgent de faire certains travaux qui entraîneront des dépenses assez considérables ;

CONSIDÉRANT que sous la loi actuelle ces dépenses constitueraient de nouvelles charges sur le commerce du fleuve Saint Laurent qui seraient intolérables ;

CONSIDÉRANT qu'au mois de Novembre 1889, la Cité de Montréal, afin d'aider à la Commission du Havre à exécuter certains travaux au port, jugés alors nécessaires et afin de protéger la ville contre les inondations du fleuve, a voté une somme de \$1.000,000 devant être dépensée, d'après les dispositions du règlement No 174 ;

CONSIDÉRANT qu'une partie seulement de ces améliorations et travaux a été exécutée et que la ville est encore sans protection contre les inondations et qu'elle est intéressée à voir terminer ces travaux sans délai ;

QU'IL SOIT RÉSOLU de prier le Gouvernement Fédéral de bien vouloir reprendre le contrôle exclusif et la direction de tous les travaux permanents à être exécutés dans le Port de Montréal, pour répondre aux besoins du commerce, du pays, assumant en même temps toutes les dépenses encourues jusqu'à ce jour pour ces travaux par la Commission du Havre et toutes les dépenses à être encourues, excepté la contribution de la Cité aux travaux de protection contre l'inondation, laissant à la Commission du Havre de Montréal l'administration seulement du port, à condition que les dépenses de telle administration soient graduellement réduites de manière à rendre aussitôt que possible le Port de Montréal libre.

Sur proposition de l'échevin Préfontaine appuyé par l'échevin Wilson, il est

RÉSOLU

Que pour donner effet à la résolution qui vient d'être adoptée, une délégation de ce Conseil soit nommée composée de Son Honneur le Maire, du Président du Comité des Finances et des Echevins formant partie du Comité des Chemins, avec instructions de se rendre à Ottawa, pour presser auprès de l'Honorable Ministre des Travaux Publics la décision de cette question, et que le greffier reçoive instruction de demander le concours de tous les députés représentant la ville de Montréal et ses environs lors de l'entrevue qui devra avoir lieu avec le Ministre des Travaux Publics à Ottawa, et de notifier en même temps les Commissaires du Havre, la Chambre de Commerce du district de Montréal ainsi que la Chambre de Commerce de Montréal de la date à laquelle telle entrevue aura lieu.

(Attesté.)

Montreal Corn Exchange Association Office
Board of Trade,

Montréal, 13 Mai, 1897.

ALEXANDER ROBERTSON, Ecr,

Secrétaire de la Commission du Havre.

Monsieur,

J'ai instruction de la part du Comité exécutif de vous communiquer pour l'information des Commissaires les résolutions suivantes adoptées à l'unanimité à une assemblée spéciale générale tenue le 14 Avril :

Considérant que les extensions récentes dans la partie Ouest du Havre sont suffisantes pour les besoins présents de cette localité, et

Considérant que les extensions dans la partie Est sont beaucoup trop amples pour les exigences du commerce dans cette localité, et

Considérant que l'accommodation en quaiage dans la partie centrale du Havre, depuis la rue St. Pierre jusqu'au Marché Bonsecours est de beaucoup inférieur aux exigences du commerce, et que le besoin d'accommodation se fait vivement sentir pour rencontrer les besoins des diverses lignes de vaisseaux transatlantiques pour leur donner l'espace nécessaire auprès du centre du port et des affaires, il est

Résolu, que cette Association prie le Gouvernement de la Puissance de prendre des arrangements avec la Commission du Havre de Montréal pour la construction immédiate d'au moins une des jetées pourvues dans le plan connu sous le nom de No 6, de manière à pourvoir de plus amples accommodations pour la saison de navigation de 1898 :

Considérant que les exigences du Commerce de Montréal réclament instamment plus d'accommodations dans le centre du Havre, il est

Résolu, que les membres de l'Association de la Halle au Blé de Montréal demandent avec instance aux Commissaires du Havre et au Gouvernement de pousser vigoureusement les améliorations du Havre telles que confirmées par cette Association et connues sous le nom de plan No 6, et ils osent se flatter qu'il n'y aura pas d'ingérence dans le but de changer ce plan de la part du Gouvernement qui pourraient retarder les améliorations tant désirées.

Comme Mr. Bickerdike était le moteur de la seconde de ces résolutions et comme le représentant de l'Association est maintenant absent du pays, le Comité demande à M. Bickerdike de proposer une résolution identique à la présente devant la Commission.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) GEO. HADRILL,

Secrétaire.

Vous voyez maintenant la position dans laquelle se trouvent le le Board of Trade, la Halle au Blé, le Conseil de Ville de Montréal, les intérêts maritimes, et dans ce conflit d'opinions, votre représentant dans la Commission du Havre vient vous demander la ligne de conduite que vous desirez qu'il suive afin de rencontrer vos vœux.

Le tout humblement soumis,

L. E. MORIN.

Commissaire du Havre représentant la Chambre de Commerce,
Montréal, 25 Mai 1897.

21° Assemblée générale, vendredi, le 11 Juin.

Lue une communication du ministre des Travaux Publics annonçant qu'il est à faire préparer des plans pour les améliorations du Havre de Montréal, et il est décidé, avant de prendre en considération le rapport de M. L. E. Morin, Sr, mentionné précédemment, d'attendre les plans promis. La Chambre exprime en même temps son regret de voir le retard apporté à l'exécution des travaux projetés.

22°. Assemblée spéciale du Conseil, vendredi, le 25 Juin.

Le Conseil adopte des résolutions de condoléances à l'occasion du décès de Messieurs Chs Desmarteau et O. M. Augé, membres de cette chambre.

23°. Assemblée spéciale du Conseil, vendredi, le 23 Juillet

Entrevue avec le Ministre des Travaux Publics, l'Hon. M. Tarte, qui promet de fournir à la première occasion, un plan contenant la conception la plus claire des améliorations à faire au port de Montréal.

24° Assemblée générale spéciale, lundi, le 2 Août.

Monsieur Jos. Contant est élu unanimement membre de la Commission du Havre, pour représenter cette chambre, en remplacement de Monsieur L. E. Morin, Sr, dont le terme d'office est expiré.

25° Assemblée spéciale du Conseil, samedi, le 7 Août.

Le Conseil rencontre l'Hon. Monsieur Tarte, ministre des Travaux Publics, l'Hon. Monsieur Fisher, ministre

de l'Agriculture, l'Hon. C. A. Geoffrion, Monsieur R. Mackay, Président de la Commission du Havre et Monsieur Coste, Ingénieur en chef du Département des Travaux Publics. L'Hon. Ministre dépose sur la table les plans qu'il a préparés et invite Monsieur Coste à en donner l'explication. Les explications étant données, une résolution est adoptée, déclarant le plan du Gouvernement le plus favorable aux intérêts du commerce. La résolution suggère de plus que les quais qui sont indiqués sur ces plans soient élevés au niveau de la rue des Commissaires.

26°. Assemblée spéciale du Conseil, vendredi, le 27 Août.

Monsieur Jos. Contant consulte le Conseil afin de connaître la ligne de conduite qu'il devra tenir comme membre de la Commission du Havre à l'égard de certaines modifications proposées par l'ingénieur de cette Commission aux plans soumis par le Ministre des Travaux Publics. Instruction est donnée à Monsieur Contant de maintenir la proposition de cette Chambre, du 7 courant, avec faculté cependant de demander un prolongement aux quais mentionnés sur les plans, si la chose est possible.

27° Assemblée générale, vendredi, le 3 Septembre.

1° Le Conseil demande au Gouvernement la nomination d'un expert en quincailleries du Département des Douanes.

M. Guillaume Boivin demanda au Conseil de faire une étude des conséquences probables de la clause préférentielle du tarif canadien sur le commerce.

28^o Assemblée du Conseil, vendredi, le 10 Septembre.

La Chambre de Commerce est invitée à se faire représenter à une conférence qui sera tenu au Board of Trade au sujet des plans d'améliorations au Havre.

Le Conseil exprime l'opinion que les bureaux de la Compagnie du Grand Tronc soient rapprochés du centre des affaires commerciales à Montréal.

29^o Assemblée du Conseil, vendredi le 17 Septembre.

Au sujet de la question du chemin de faire de la Rive Sud, le Président ordonne au Secrétaire de préparer un dossier complet de tous les documents et procédés de cette Chambre sur cette question.

Un comité est nommé, composé de Messrs. D. Parizeau, H. Laporte, O. Faucher, H. A. A. Brault, Hon. J. D. Rolland pour préparer un rapport sur les plus grands avantages que présente un plan modifié du Gouvernement sur les améliorations du Havre, comparativement à un plan dit " Plan No 19 " récemment adopté par certaines Corporations.

30^o Assemblée du Conseil, vendredi, le 24 Septembre.

Le Conseil adopte le rapport suivant concernant les améliorations au Havre.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL
Re AMÉLIORATIONS DU HAVRE

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET AUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE.

Les soussignés, chargés en vertu d'une résolution adoptée le 17 courant DE FAIRE RAPPORT SUR LES PLUS GRANDS AVANTAGES QUE PRÉSENTE LE PLAN AMENDÉ DU GOUVERNEMENT COMPARÉ AU PLAN NO 19 ADOPTÉ RÉCEMMENT PAR CERTAINES CORPORATIONS, ont l'honneur de vous soumettre :—

Qu'ils ont procédé à l'examen des dits plans en s'aidant de l'expérience de personnes compétentes dans le trafic des vaisseaux qui fréquentent le port de Montréal, tant pour la navigation fluviale que pour la navigation océanique ;

Que, dans leur examen, ils ont tenu compte :—

1^o Des besoins actuels du port et des facilités qu'il faut accorder au commerce pour pouvoir sur les quais recevoir, expédier et manipuler les marchandises avec promptitude et économie ;

2^o De l'accroissement éventuel du trafic du port dans toute son étendue depuis l'entrée du canal Lachine jusqu'à la limite actuelle des quais qui sont sous le contrôle de la Commission du Havre vis-à-vis la ville de Montréal, vers la Longue-Pointe.

3^o Que, ils ont aussi tenu compte de l'augmentation éventuelle de l'exportation qui déjà exige des navires d'un tonnage qui ne peut qu'augmenter avec le temps, et qui, par conséquent, requiert tant dans les bassins du port que dans le chenal un espace plus étendu pour permettre à ces navires de manœuvrer rapidement et sans causer d'accidents ;

4^o De la remorque des barges et bateaux de différentes catégories, à l'entrée du canal Lachine ; qui remontent ce canal ou qui en sortent ; ainsi que de l'espace nécessité par le rassemblement de ces bateaux, en vue de leur transport d'un endroit à un autre par un remorqueur, soit le long des grands navires, soit pour sortir du port ;

5^o Du besoin d'espace nécessité à certains jours de la semaine, par l'affluence des bateaux des marchés.

En prenant les mesurages du plan dit No 19, les soussignés ont constaté que le quatrième quai indiqué sur ce plan et placé vis-à-vis l'entrée du canal Lachine, enlevait un espace trop considérable à la manœuvre des bateaux qui fréquentent cette partie du port, ainsi qu'à la manœuvre des navires océaniques. L'espace mentionné au plan proposé par le Ministre des Travaux Publics, entre le troisième quai à l'Ouest et l'entrée du canal Lachine, donne 1200 pieds de face d'un côté et 1000 pieds de l'autre. Cet espace est considéré à peine suffisant pour les besoins de la manœuvre de la petite et de la grande navigation ; si l'on rétrécit cet espace au moyen du quai proposé de 230 pieds de largeur, il deviendra absolument insuffisant aux manœuvres, sera une cause d'encombrement et de retards continuels et même, dans bien des cas, un danger. Les soussignés ont également considéré la manœuvre nécessitée par la mise en place des grands navires entre les bassins à leur arrivée et celle de leur mise en position au moyen de remorqueurs, à l'avant et à l'arrière, pour la sortie du port, et, tenant compte du diamètre de cette manœuvre, ils ont constaté que l'espace entre la tête des quais proposés et la digue actuellement en construction, était à

peine suffisant pour les besoins actuels du port et qu'il présenterait à l'occasion des inconvénients très sérieux à la navigation généralement, particulièrement dans les moments où deux grands navires se rencontreraient à cet endroit, l'un entrant et l'autre sortant, pendant qu'une remorque de bateaux chargés de bois ou de grains serait à sa manœuvre.

Les soussignés ont de plus constaté que la tendance actuelle du commerce était de créer une balance considérable en faveur de l'exportation et que cette exportation exigeant des navires plus grands, il fallait à ces derniers, dans le port, des bassins de l'étendue au moins de celle indiquée sur le plan proposé par le Ministre des Travaux Publics.

Pour ces considérations, les soussignés expriment l'opinion que le plan dit No 19 présentent trop de désavantages à la navigation généralement pour pouvoir être recommandé; que le plan amendé proposé par le Ministre des Travaux Publics comporte des avantages beaucoup plus appréciables que tous les autres soumis au public et répondra mieux aux besoins de la navigation des lacs, de la navigation fluviale et de la navigation océanique, en l'amendant de nouveau de façon à ce qu'il incline davantage vers la sortie du port, (à l'Est) l'angle des quais qui y sont indiqués et pourvu que l'on raccourcisse de quelques centaines de pieds la digue actuellement en construction. Que la mise à exécution de ces légères modifications rendra les améliorations du Havre recommandées par le Gouvernement et acceptées en principe par cette Chambre, satisfaisantes, pour le moment, aux besoins du commerce, étant donné que l'espace réservé pour la construction de ces quais ne peut permettre de plus grands travaux ni offrir plus d'accommodation.

Le tout humblement soumis.

(Signé) D. PARIZEAU,
 " H. A. A. BRAULT,
 " O. FAUCHER.

Montréal, 24 Septembre 1897.

Le Comité qui a préparé le rapport ci-haut, est continué dans ses fonctions.

A la même date, un comité composé de Messrs. J. Contant, G. Boivin, L. E. Beauchamp est nommé pour étudier l'opportunité d'utiliser le Champ-de-Mars comme agrandissement au Marché Bonsecours.

31^o Assemblée générale, vendredi, le 1er Octobre.

Requête des Maîtres-Boulangers de Montréal de se constituer en section de la Chambre de Commerce. Un comité composé de MM, L. J. A. Surveyer, J. X. Perrault, D. Masson, H. A. A. Brault et D. Parizeau, est nommé pour rencontrer l'Association des Maîtres-Boulangers.

32^o Assemblée du Conseil, vendredi, le 8 Octobre.

Une délégation est nommée pour appuyer auprès du Gouvernement Fédéral les résolutions du 24 Septembre au sujet des améliorations du Havre, et le rapport qui accompagne ces résolutions.

La Chambre de Commerce donne son concours à la Chambre de Commerce Française de Montréal pour l'établissement d'un service direct de navires entre le Canada et la France. Le Conseil nomme une délégation pour cet objet.

33^o Assemblée du Conseil, vendredi, le 15 Octobre.

Le Comité chargé de faire un rapport sur les améliorations à apporter au Marché Bonsecours, dépose le document suivant :

RAPPORT DU COMITE DE L'EXTENSION DU MARCHÉ
BONSECOURS.

Votre Comité a l'honneur de faire rapport :

Qu'après avoir fait une étude sérieuse de l'encombrement actuel de la place Jacques-Cartier et des rues voisines par les nombreuses voitures des maraîchers et des cultivateurs les jours de marché, il en est venu aux conclusions qui suivent :—

1^o. Que l'extension du terrain réservé aux voitures qui fréquentent le Marché Bonsecours, est devenue d'une nécessité impérieuse, l'encombrement actuel faisant un tort considérable aux propriétaires de la localité.

2°. Que cet encombrement interrompt la circulation dans nos rues les plus importantes et notamment sur la rue des Commissaires, où le trafic toujours croissant du port exige la circulation la plus libre pour le transport des voyageurs et des marchandises.

3°. Que déjà des poursuites en dommages ont été instituées dans nos Cours de Justice pour des sommes considérables par les propriétaires ainsi lésés et qui sont venus devant votre comité témoigner de leurs réclamations.

4°. Que le Marché Bonsecours lui-même a répondu jusqu'ici à tous les besoins du commerce de viande, de poissons, de fruits, beurre et volailles. Que même la moitié de l'étage supérieur de ce vaste édifice est demeurée sans emploi, outre la possibilité d'adapter un nouvel étage avec mansardes pour le cas où l'encombrement à venir exigerait des agrandissements.

5°. Que le projet d'extension de l'Eglise Bonsecours à la gare du Pacifique et de la rue St. Paul à la rue des Commissaires, offre l'inconvénient de coûter, en expropriations, une somme considérable en raison des nouvelles constructions qui ont été bâties récemment et en raison des excavations et des murs de soutènement qui seraient rendus nécessaires par une différence de 15 pieds de niveau entre la rue St. Paul et la rue des Commissaires. Le voisinage des locomotives et le mouvement énorme de marchandises se rendant à la gare ou sur le port seraient encore des obstacles formidables à l'arrivée et au départ des voitures des cultivateurs qui ajouteraient encore à l'encombrement actuel de la rue des Commissaires. Au reste, l'espace obtenu serait beaucoup trop restreint pour dégager la place Jacques-Cartier et les rues voisines.

6°. Que le Champ-de-Mars, situé dans le voisinage immédiat de la place Jacques-Cartier, offre une étendue largement suffisante pour des années à venir. Plus de mille voitures peuvent y être commodément installées. Des trottoirs à niveau, dans le sens de la plus grande pente, donneraient aux piétons un passage propre même en temps de pluie, sans en aucune manière gêner les manœuvres des militaires. Les chevaux seraient dételés et placés dans les écuries voisines afin de faciliter les soins de propreté. A une heure au plus tard, les mardis et vendredis, les voitures seraient enlevées et le Champ-de-Mars balayé avec soin et mis dans un état irréprochable. A Paris, sur les grandes places publiques, des marchés sont ainsi installés sans le moindre inconvénient, certains jours de la semaine; on y élève même des abris temporaires jusqu'à midi. Une heure après, tout est enlevé et il n'y paraît en aucune manière.

7°. Outre que ce projet pourrait être mis à exécution à 24 heures d'avis, il aurait l'avantage de ne coûter absolument rien à la municipalité, et même, d'offrir une collection facile aux employés du marché,

placés aux barrières des rues Gosford et St.-Gabriel. Une descente de la Place Jacques-Cartier au Champ-de-Mars pourrait peut-être être pratiquée avec avantage, mais elle n'est pas nécessaire à l'exécution du projet.

8°. Que les autorités militaires, à la demande de la municipalité, se porteront avec empressement à l'utilisation du Champ-de-Mars dans l'intérêt de la ville de Montréal avec laquelle elles sont en excellent rapport. D'autant plus que le Champ-de-Mars serait occupé les mardis et vendredis seulement alors que l'encombrement se fait vivement sentir. Et comme règle générale, les exercices militaires et les revues se font invariablement l'après-midi et le soir, le Champ-de-Mars serait toujours à leur disposition. Peut-être exigeront-elles un léger pavage pour assurer les soins de propreté. Ce serait alors une amélioration bien désirable dont la dépense serait relativement insignifiante comparée aux frais d'expropriation et d'installation exigés par les autres projets d'agrandissements qui ne donneraient pas le quart de l'espace occupé par le Champ-de-Mars.

9°. Votre Comité recommande donc qu'une députation soit sans retard nommée pour soumettre ce projet au Comité des Marchés ainsi qu'à Son Honneur le Maire, avec les plans qui ont été préparés et qui accompagnent ce rapport.

Le tout respectueusement soumis.

LE PRÉSIDENT,

(Signé) J. X. PERRAULT,
 " G. BOIVIN,
 " JOS. HAYNES.

Montréal, 14 Octobre 1897.

Le comité est continué dans ses fonctions pour faire rapport aussitôt que possible, après plus simples informations.

34° Assemblée du Conseil, vendredi, le 22 Octobre.

Nomination d'une délégation auprès du Premier Ministre du Canada pour accompagner la Chambre de Commerce Française de Montréal, qui demande l'établissement d'une ligne directe de navires entre la France et le Canada.

Le comité des améliorations à apporté au Marché Bonsecours, recommande l'emploi de l'espace compris entre les rues Claude, LeRoyer, St. Paul et la Place Jacques-Cartier après expropriations pour agrandir les facilités du trafic du Marché Bonsecours.

35° Assemblée du Conseil, vendredi, le 29 Octobre.

Le Comité des Améliorations au Marché Bonsecours rapporte progrès.

36° Assemblée générale, vendredi, le 5 Novembre.

Le rapport suivant sur les agrandissements au Marché Bonsecours est adopté :

COMITÉ DE L'EXTENSION DU MARCHÉ BONSECOURS.

“ Votre Comité a l'honneur de faire rapport qu'après avoir pris en considération les divers projets d'extension du Marché Bonsecours, il en est venu aux conclusions qui suivent :

1°. Il serait désirable de recommander l'expropriation immédiate de la rue Le Royer, de la place Jacques-Cartier à la rue Bonsecours pour y placer une double rangée de voitures ainsi que cela se pratique déjà de la Place Jacques-Cartier à la rue Claude. On placerait ainsi plus de 300 voitures dans le voisinage immédiat du Marché Bonsecours et les propriétés riveraines pourraient être utilisées en magasins de fruits, grains, viandes en rapport avec le marché.

2°. Il serait également désirable d'utiliser sans retard l'aile droite du second étage du Marché Bonsecours, l'aile gauche étant devenue insuffisante pour le commerce de volailles, beurre, œufs et viande apportés par les cultivateurs.

3°. Votre Comité recommande également que les voitures des cultivateurs et des maraîchers soient seules admises aux abords du Marché Bonsecours ; les commerçants de la ville monopolisant aujourd'hui une grande partie du terrain et étant la cause principale de l'encombrement actuel, au détriment des consommateurs, qui ont intérêt à acheter directement du producteur.

4°. Le projet d'Expropriation du carré formé par la Place Jacques-Cartier et les rues Notre-Dame, Claude et St. Paul n'est pas approuvé en raison du prix considérable de l'expropriation de l'espace trop restreint et de l'éloignement du Marché Bonsecours.

Ce projet a été rejeté du reste, à la dernière assemblée du Comité des Marchés.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) J. X. PERRAULT,

PRÉSIDENT.

J. X. PERRAULT,
G. BOIVIN,

JOS. HAYNES,
D. PARIZEAU.

20 Octobre 1897.

37°. Assemblée du Conseil, vendredi, le 12 Novembre.

La Chambre de Commerce donne son concours à la Chambre de Commerce de Hamilton, Ont., pour l'adoption d'une loi de faillite applicable à tout le Canada.

Le 19 Novembre suivant, le Conseil adopte une résolution à cette effet à être adressée au Gouvernement Fédéral. Le même jour, le Président informe la Chambre que la Commission du Havre de Montréal a définitivement adopté les plans proposés par le Ministre des Travaux Publics concernant les améliorations du Port.

38°. Assemblée du Conseil, vendredi, le 26 Novembre.

Le Conseil prend en considération certaines suggestions concernant le service d'entretien du Chenal entre Montréal et Québec, cette matière est référée au comité actuel de navigation auquel sont adjoints MM. D. Parizeau, J. X. Perrault et J. Haynes.

39°. Assemblée générale, vendredi, le 3 Décembre.

Le Comité de Législation dépose un projet de règlements nouveaux pour la Chambre de Commerce dont la discussion est ajournée au 29.

Des remerciements sont votés au Ministre des Postes pour avoir étendu à tout l'empire l'affranchissement postal de trois cents.

40°. Assemblée du Conseil, vendredi, le 10 Décembre.

Dépôt d'une communication de la Chambre de Commerce de Québec relativement à la loi de faillite. Cette communication est référée au Comité de Législation.

Mr. H. Laporte informe la Chambre de Commerce que le Gouvernement Fédéral a pris des mesures sévères pour enrayer l'importation en Canada, de thés frelatés.

Un mémoire très intéressant de M. J. X. Perrault sur "Montréal Port de Mer" est déposé sur la table, puis référé au Comité de Navigation.

41°. Assemblée du Conseil, vendredi, le 24 Décembre.

Le Conseil proteste contre certains pouvoirs exorbitants demandés au Parlement par la Compagnie Générale Electrique et la Compagnie Manufacturière de Chambly, et ce, sur le rapport du Comité de Législation.

42°. Assemblée générale spéciale, mercredi, 29 Décembre.

Le corps de règlements nouveaux, tel qu'imprimés à la fin du présent rapport annuel, sont adoptés après discussion.

S. COTÉ,

SECRÉTAIRE.

RAPPORT DE M. JOS. CONTANT.

REPRÉSENTANT LA CHAMBRE DE COMMERCE A LA COMMISSION DU HAVRE.

Messieurs,

Le 2 du mois d'Août, dernier, vous me faisiez l'honneur de m'élire votre représentant à la Commission du Havre de Montréal, en remplacement de Monsieur L. E. Morin, Sr. dont le terme d'office était expiré, et le lendemain, j'assistais à la première assemblée de cette importante Corporation. Je profite de cette occasion pour offrir mes remerciements à Monsieur Morin, qui a bien voulu m'accompagner et m'introduire auprès de mes nouveaux collègues.

Lors de la débâcle, au printemps dernier, la glace avait enlevé une partie de l'extrémité Ouest de l'Ile aux Millions, et M. Kennedy, l'ingénieur en chef recommandait la prolongation de la digue jusqu'à 300 pieds du Pont Victoria. Afin de se rendre compte de la situation, les Commissaires se rendirent sur les lieux et constatèrent alors, qu'il était de l'intérêt public, d'approuver le rapport de l'ingénieur. En conséquence, à la séance du 17 Août, je fis motion que le travail fut fait immédiatement, l'extrémité Ouest de l'Ile aux Millions est terminée avec de gros cailloux qui devront la protéger contre la glace et l'eau.

La question du bornage de la propriété des Sœurs, longeant le fleuve, à la Longue-Pointe, qui était en litige depuis un grand nombre d'années, a enfin été

réglée, grâce à l'activité de M. Alphonse Racine, un des Commissaires et en même temps, un des membres de notre Chambre de Commerce.

Les Sœurs de la Longue-Pointe étaient aussi propriétaire d'un quai que les Commissaires trouvaient dans leur intérêt d'acheter, vû que ce quai était sur la propriété de ces derniers, et qu'il y avait quelquefois certains malentendus. Après deux ou trois entrevues, entre la Directrice du couvent, Monsieur Racine et moi-même, nous en sommes venus à une entente, et la Commission est maintenant propriétaire de ce quai qu'elle a réparé immédiatement, après en avoir fait l'acquisition.

La question la plus importante qui ait été discutée depuis son entrée à la Commission, est celle de l'adoption d'un plan définitif pour l'amélioration du Havre de Montréal. Cette question n'était pas nouvelle, et on en était déjà rendu au plan No 13, quand l'Honorable Ministre des Travaux Publics fit préparer un nouveau plan par Monsieur Coste, ingénieur en chef du Gouvernement. Ce plan désignait trois quais d'une longueur de 1200, 1100 et 1000 pieds chacun, et d'une largeur de 250 pieds, laissant entre les quais, des bassins de 600 pieds de largeur.

Le plan fut soumis au "Board of Trade," au "Corn Exchange." aux Compagnies de Navigation et à la Commission du Havre. Tous ces différents corps désapprouvèrent le plan et adoptèrent celui de M Kennedy : quatre quais et des bassins de 300 pieds.

L'Hon. Ministre des Travaux Publics avait aussi soumis le plan de M. Coste à notre Chambre de Com-

merce, et le 7 Août, en compagnie des Honorables Messieurs Tarte, Fisher et Geoffrion, M. Coste nous donna les explications démontrant la supériorité de son plan sur ceux préparés jusqu'alors et notre Chambre adopta une résolution donnant à son représentant à la Commission du Havre, instruction de supporter ce plan.

Après de longues discussions, après avoir examiné plusieurs autres plans (on était arrivé au No 21), l'on fit motion d'adopter définitivement le plan No 21, avec quatre quais et des bassins de 300 pieds, M. Racine et moi furent les deux seuls à voter contre ce projet. Cependant le dernier mot n'était pas encore dit, la question fut de nouveau ouverte et à la fin du mois de Novembre, la Commission du Havre, appuyée par le Board of Trade, le Corn Exchange et les Compagnies de Navigation, adopta le plan du Gouvernement avec de légers changements.

Ainsi, notre Chambre, qui au début, était le seul corps public à approuver le plan du Gouvernement, a eu le plaisir de voir plus tard tous les autres intéressés, se ranger de son côté et partager son opinion.

J'espère que le Gouvernement pourra, dès le printemps prochain, faire commencer les importants travaux qui devront faire de Montréal, un des ports les plus importants de l'Amérique du Nord. La plus grande partie du grain de l'Ouest canadien devra passer par notre ville, si nous pouvons fournir aux Compagnies de navigation océanique les facilités nécessaires pour que le fret puisse être chargé et déchargé dans des conditions avantageuses.

Plusieurs navires ont subi des accidents pendant la dernière saison de navigation, mais sans conséquences graves ; cependant, si on en accepte "l'Arabia," dont les dommages ont été assez considérables. Ces accidents sont attribués à différentes causes ; l'eau basse, le déplacement des bouées, quelques embarras dans le chenal et la charge excessive des navires.

Le résultat de l'enquête que les Commissaires, nommés par le Gouvernement, tiennent en ce moment, aura sans doute pour résultat, une surveillance plus active du chenal, entre Montréal et le bas du fleuve.

Le tout humblement soumis,

JOS. CONTANT.



RAPPORT DU TRESORIER.

ETAT DE LA CAISSE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 1897

RECETTES		
Balance au 31 Décembre 1896.....		\$ 38.58
Loyers recus en 1897.....	\$983.26	
Téléphone " "	30.00	
	<hr/>	
Contributions.....	1013.26	
	1771.33	2784.59
	<hr/>	<hr/>
		\$2823.17
DÉPENSES		
Solde—Emprunt 1896....	150.00	
Loyer	799.97	
Taxes	319.32	
Salaires—Secrétaire.....	433.29	
“ Ass.-Secrétaire.....	260.00	
	<hr/>	
Timbres et cartes postales.....	693.29	
Papeterie, impressions et journaux	113.86	
Eclairage et téléphones.....	197.41	
Entretien des bureaux.....	167.08	
Frais divers	90.60	
Commission sur collections.....	51.44	
Copies de Baux.....	68.18	
Assurance.....	11.00	
Intéret	15.25	
Réparations—Lambert et Fils....	4.70	
“ Lessard et Harris.....	17.16	
“ Henri Pepin (compte 1896)	3.03	
	70.25	
	<hr/>	
Balance	2772.54	
	50.63	2823.17
	<hr/>	<hr/>
ACTIF		
En Caisse et Banque.....	50.63	
Contributions dues au 31 Déc. évaluées à	552.80	
Loyers dûs au 31 Décembre 1897.....	58.33	
Téléphone dû au 31 Décembre 1897.....	15.00	
Ameublement.....	350.00	
	<hr/>	
		\$1026.76
PASSIF		
Loyer dû au 31 Décembre 1897.....	66.67	
Comptes à payer.....	40.77	
Surplus.....	919.32	
	<hr/>	
		\$1026.76

Examiné et approuvé,

H. LAURENCELLE,
M. L. J. LACASSE,

U. GARAND, Trésorier.

Auditeurs.

In Memoriam.

Membres décédés durant l'année 1897.

CHS. DESMARTEAU, Comptable, l'un des fondateurs de
cette Chambre.

F. X. MOISAN, Trésorier, aussi fondateur.

O. MARIN, Notaire.

O. M. AUGÉ, Avocat.

J. M. DUFRESNE, Bourgeois, ancien Président.

VICTOR HUDON, Bourgeois.

L. AMÉDÉE MARTIN, Marchand.

ROMULUS LAURENDEAU, Avocat.

Ils ont passé en faisant le bien.

QUELQUES STATISTIQUES D'ACTUALITE

LE PORT DE MONTREAL

L'année qui vient de finir a été une des plus remarquables dans les annales de ce port, non-seulement à cause de l'accroissement du tonnage des navires, mais aussi à cause du nombre des entrées signalées. En 1896, 709 navires sont entrés à Montréal, en 1897, on en a compté 798, soit 89 en plus. En 1896 le tonnage Océanique total fut de 1,216,468 tonneaux; en 1897, de 1,443,31, soit 226,845 tonneaux en plus.

En 1885 le tonnage total entré au Port ne fut que de 501,679; il aurait donc plus que doublé depuis. L'augmentation dans la rapidité du service, chaque année, explique cet accroissement dans le tonnage. Certains navires comme le "Lake Superior" de la ligne Beaver, par exemple, ayant pu faire jusqu'à sept voyages complets cette année entre le 5 Mai et le 17 Novembre.

L'abaissement du niveau de l'eau du fleuve a toutefois quelque peu nuï au trafic de plusieurs des navires d'un plus grand tonnage, qui ont dû se rendre à Québec pour compléter leurs cargaisons et encourir de cette manière des dépenses considérables.

Les chiffres suivants font bien voir combien notre Port a été actif durant la dernière saison, et nous donnons le tableau comparatif suivant des exportations faites, en 1897 et en 1896. On remarquera que les augmentations portant sur le blé, le blé-d'Inde, l'avoine, le seigle etc., et que les diminutions ont eu lieu dans les viandes et les fruits;

EXPORTATIONS

	1897	1896		
Blé minots.....	29,874,348	7,027,058	aug.....	2,847,290
Maïs ".....	9,384,422	6,778,896	".....	3,605,526
Pois, ".....	1,771,780	1,665,533	dim.....	93,753
Avoine, ".....	5,018,155	2,631,785	aug.....	2,386,370
Orge, ".....	179,045	247,148	dim.....	68,103
Seigle, ".....	792,987	361,627	aug.....	441,260
Farine, barils.....	585,813	772,124	dim.....	186,311
Farineux ".....	36,630	40,014	".....	3,384
Lard, ".....	1,250	585	aug.....	665
Saindoux, ".....	27,656	85,023	dim.....	57,367
Viandes, caisses.....	98,798	228,752	".....	129,954
Oufs ".....	157,360	141,853	aug.....	15,507
Viandes fumées, boîtes...	6,697	8,123	dim.....	1,426
Pommes, barils.....	168,448	725,013	".....	556,568
Fromage, boîtes.....	2,102,985	1,726,226	aug.....	376,759
Beurre, tinettes.....	220,252	157,321	".....	62,931

Ces grandes quantités de produits ont été transportées à l'étranger, en Angleterre surtout par les lignes de navires suivantes, dont nous donnons le tonnage avec le nombre de voyages qu'elles ont fait à différents ports.

	Voyages	Tonnage
Allan, à Liverpool	36	99,961
" Londres.....	30	62,775
" Glasgow.....	29	70,829
Total		233,565
Elder Dempster, Londres }	54	146,819
" Bristol }		25,756
Autres navires.....	17	25,756
Total.....		198,331
R. Reford et Cie, Ligne Thompson.....	35	104,595
" Donaldson.....	33	70,721
" Cory.....	3	3,873
Autres navires.....	3	5,646
Total.....		184,835
McLean, Kennedy & Co., Ligne Head.....	27	53,583
" " Holme.....	14	19,987
Autres navires.....	34	61,242
Total.....		134,812
D. Torrance & Cie., Ligne Dominion.....	23	76,250
" " Furness.....	22	39,716
Total.....		115,966
Ligne Johnston.....	26	67,746
" Beaver.....	25	65,056
" Hambourg.....	8	42,000

Il faut ajouter à ce tonnage total des grandes compagnies, celui d'une quantité d'autres navires tant du golfe que de l'intérieur qui ont fréquenté notre Port et qui se chiffre dans les 400,000 tonneaux.

Ces données démontrent à l'évidence l'apropos des études faites récemment pour satisfaire le plus tôt possible aux exigences d'un mouvement d'affaires croissant sans cesse. De grands travaux sont projetés et il convient que le Gouvernement Fédéral mette le plus tôt possible la main à l'œuvre dans le but de les exécuter.

SITUATION DES BANQUES DU CANADA. LE 31 DECEMBRE 1897.

PASSIF.

Décembre 1897.

Capital autorisé	\$ 73,758,684
Capital payé	62,289,326
Réserves.....	27,515,999
Circulation.....	\$ 37,995,123
Dépôts provinciaux et fédéraux.....	7,386,908
Dépôts publics remboursables à demande.....	81,881,687
Dépôts publics remboursables sur avis.....	140,120,460
Emprunts à d'autres banques garantis.....	2,000
Dépôts faits par d'autres banques	3,127,781
Dû à d'autres banques, échanges quotidiens	331,631
Dû à d'autres banques à l'étranger	340,136
Dû à d'autres banques de la Grande Bretagne.....	656,266
Autres obligations	534,006
Totaux.....	\$272,376,076

ACTIF.

Espèces.....	8,228,060
Billets fédéraux.....	17,726,058
Dépôts en garantie de la circulation.....	1,083,087
Billets et chèques d'autres banques.....	11,826,314
Dû par d'autres banques en Canada garanti.....	2,000
Dépôts dans d'autres banques.....	4,321,530
Dû par d'autres banques à l'étranger.....	23,247,588
Dû par d'autres banques dans la Grande Bretagne.....	15,519,940
Valeurs du Gouvernement Canadien	4,731,099
Autres valeurs publiques.....	30,743,200
Prêts à demande.....	19,859,822
Prêts aux gouvernements.....	1,820,403
Prêts et escomptes	205,931,017
Balance par d'autres banques, échanges quotidiens.....	268,524
Effets en souffrance.....	3,238,285
Immeubles.....	2,093,188
Hypothèques.....	560,663
Bâtisses de banques.....	5,697,933
Autres valeurs.....	2,093,550
	\$360,133,088

LES FAILLITES EN CANADA

Nomenclature comparative pour les trois dernières années.

Manufacturiers.	Passif		Passif		Passif	
	No	1897	No	1896	No	1895
		\$		\$		\$
Fers, fonderies, clous.....	13	324,725	15	280,052	38	910,772
Machines.....	8	66,818	6	67,859	8	169,400
Laines, Tapis, tissus.....	4	391,505	5	279,096	14	577,276
Cotons, dentelles, bonneterie..	1	250	2	52,100	6	61,615
Bois, charpentiers, etc.....	54	538,443	55	1,402,763	43	413,992
Hardes et modes.....	91	240,279	125	501,320	76	451,251
Chapellerie, ganterie, pelleterie	3	21,485	6	52,771	3	20,445
Drogues, couleurs.....	3	110,885	10	157,222	12	155,222
Imprimerie.....	20	100,159	28	421,522	9	50,424
Meuneries, boulangerie.....	29	177,591	30	428,143	23	46,318
Cuir, chaussures, etc.....	44	424,518	54	549,026	44	1,020,609
Vins et tabacs.....	4	61,871	9	16,241	6	33,483
Vaisselle.....	10	81,865	8	59,784	6	7,904
Divers.....	165	1,118,741	237	1,425,078	153	1,953,761
Total.....	459	3,659,135	590	5,692,977	441	5,872,502

Commerçants.	Passif		Passif		Passif	
	No	1897	No	1896	No	1895
		\$		\$		\$
Magasin général.....	341	2,901,202	370	2,306,025	330	2,050,365
Epiceries, viandes et poisson	258	968,964	282	857,025	271	1,157,311
Hotels, restaurants.....	79	353,099	90	382,978	102	460,866
Liqueurs et tabacs.....	37	103,971	36	719,060	42	175,836
Hardes, garnitures.....	94	619,707	105	1,021,528	84	388,090
Nouveautés, tapis.....	129	2,108,940	135	1,982,771	123	1,761,597
Chaussures.....	76	470,117	110	811,271	77	442,607
Meubles et Vaisselle.....	27	142,286	35	234,377	37	361,750
Fers, quincailleries.....	46	349,818	73	607,612	41	488,839
Drogues et couleurs.....	29	80,485	32	225,486	26	86,001
Bijouteries.....	28	137,388	33	113,847	27	51,732
Librairie.....	23	167,592	31	172,880	18	39,297
Chapellerie.....	15	114,710	40	303,697	14	40,070
Divers.....	133	1,413,527	131	1,642,925	267	2,274,571
Total comm.....	1,315	9,931,806	1,503	11,381,482	1,439	9,788,932
Exprs. et courtiers.....	35	566,557	25	56,254	11	141,555
Grand Total.....	1,809	14,157,498	2,118	17,169,683	1,891	15,802,989





STATUTS FÉDÉRAUX.

ACTE CONCERNANT LA CONSTITUTION DES CHAMBRES DE COMMERCE (49 VICT., CHAP. 30, 1886.)

1. Dans le présent acte, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente,—

(a) L'expression "district" signifie toute cité, ville, village, comté ou district judiciaire dans les limites desquels et pour lesquels une Chambre de Commerce est établie en vertu du présent acte ;

(b) L'expression "Chambre de Commerce" comprend un conseil de commerce. 39 V., c. 34, art. 1, *partie*.

2. Un nombre quelconque de personnes, de pas moins de trente, composé de marchands, commerçants, courtiers, industriels, artisans, fabricants, gérants de banques ou agents de compagnies d'assurance, et domiciliées dans quelque district ayant une population d'au moins deux mille cinq cents âmes, pourront s'associer ensemble comme Chambre de Commerce, et nommer un secrétaire. 39 V., c. 34, art. 1, *partie*.

3. Les personnes qui s'associeront ainsi ensemble comme Chambre de Commerce feront une déclaration, sous leurs signatures et leurs sceaux, spécifiant le nom que prend l'association et sous lequel elle sera connue, le nom du district, ainsi que ci-dessus défini, où elle est établie et poursuit ses opérations, ainsi que le nom de la personne élue par elles comme secrétaire de cette Chambre de Commerce. 39 V., c. 34, art. 1, *partie*.

4. Cette déclaration sera attestée devant un notaire public, un commissaire chargé de recevoir les affidavits, ou un juge de paix, par le secrétaire de la Chambre de Commerce, et sera transmise au Secrétaire d'État qui la fera consigner dans un registre tenu à cet effet ; et une copie de cette déclaration, dûment certifiée par le Secrétaire d'État, fera foi de l'existence de cette Association. 39 V., c. 34, art. 1, *partie*.

5. Les personnes désignées dans cette déclaration comme organisateurs de la corporation, et toutes autres personnes qui se joindront à elles par la suite, sont par le présent autorisées à réaliser les objets en vue desquels l'Association aura été créée, et à exercer les pouvoirs et privilèges conférés par le présent acte ; et elles et leurs associés, succes-

seurs et ayant cause, seront, sous les nom et raison mentionnés dans la déclaration, un corps politique et constitué, et auront pouvoir d'acheter, vendre et transporter toutes propriétés foncières nécessaires aux objets de l'Association. 37 V., c. 51, art. 4, partie.

6. Le lieu ordinaire des assemblées de la corporation sera réputé son domicile légal, où pourra se faire la signification de tout avis ou pièce de procédure judiciaire. 37 V., c. 51, art. 4, partie.

7. Les officiers de chaque Chambre de Commerce seront un Président, un Vice-président et un Secrétaire, lesquels, avec au moins huit autres membres, formeront un conseil qui sera appelé "Le Conseil de la Chambre de Commerce de....." (ajoutant le nom du district, tel que ci-dessus défini), qui sera revêtu des pouvoirs et remplira les devoirs ci-dessous mentionnés ; et lorsque les dispositions qui précèdent auront été suivies, une majorité des personnes nommées comme organisateurs de la corporation dans la déclaration pourront tenir une assemblée pour l'élection d'un Président, d'un Vice-président et des membres du conseil, et pourront aussi, sans donner d'avis, faire et établir les statuts, règles et règlements ci-après mentionnés, 37 V., c. 51, art. 5 ;—39 V., c. 34, art. 2.

8. Les membres de la corporation tiendront des assemblées générales trimestrielles chaque année, à quelque endroit dans son district dont un avis, qui en indiquera les temps et lieu, sera donné par le secrétaire du conseil alors en exercice au moins trois jours avant l'assemblée, par annonce dans un journal ou autrement, selon que le conseil jugera à propos ; et à la première assemblée trimestrielle qui aura lieu chaque année, les membres présents de la corporation, ou la majorité d'entre eux, éliront de la manière prescrite par les statuts de la corporation, et parmi ses membres, un Président, un Vice-président et un Secrétaire et au moins huit autres membres du conseil, lesquels composeront, avec les Président, Vice-président et Secrétaire, le Conseil de la corporation, et resteront en charge jusqu'à ce que d'autres soient élus à leur place, à la première assemblée trimestrielle de l'année suivante, comme susdit, ou jusqu'à ce qu'ils soient démis de leur charge ou qu'ils la rendent vacante en vertu des dispositions des statuts de la corporation.

2. Si l'élection n'a pas lieu à cette première assemblée trimestrielle, comme susdit, la corporation ne sera pas pour cela dissoute, mais cette élection pourra se faire à toute assemblée générale de la corporation convoquée de la manière ci-dessous prescrite, et les membres du Conseil alors en charge y resteront jusqu'à ce que l'élection soit faite. 37 V., c. 51, art 6.

9. Avant d'entrer en fonctions, les Président et Vice-président prêteront et souscriront, devant le Maire de la cité ou ville constituant le district, ou devant un juge de paix, un serment dans les termes suivants, savoir ;—

"Je jure de remplir fidèlement mes devoirs comme.de la
 "Chambre de Commerce de.....et, dans toutes matières se ratta-
 "chant à l'accomplissement de ces devoirs, de faire toutes choses, et
 "ces choses seulement, qu'en conscience je croirai propres à atteindre
 "le but pour lequel la dite Chambre de Commerce a été constituée,
 "suivant son vrai sens et intention. Ainsi Dieu me soit en aide."
 37 V., c. 51, art. 7.

10. Advenant le décès, la résignation ou son absence des assemblées du Conseil de quelque membre du Conseil pendant six mois consécutifs, le Conseil pourra élire, à toute assemblée, un membre de la Corporation pour être membre du Conseil à la place de celui qui sera ainsi décédé, aura résigné ou sera absent ; et ce nouveau membre sera ainsi élu à la majorité des membres du Conseil présents à aucune de ses assemblées, s'il y a quorum ; et le membre ainsi élu restera en charge jusqu'à la prochaine élection annuelle, 37 V., c. 51, art. 8.

11. A toute assemblée annuelle ou autre assemblée générale de la corporation, soit pour l'élection des membres du Conseil ou pour quelque autre objet, la majorité des membres présents pourra faire et exécuter toute chose que le présent acte prescrit ou que les statuts de la corporation prescriront de faire à cette assemblée générale. 37 V., c. 51, art. 9.

12. Tout membre de la corporation qui voudra s'en retirer ou cesser d'en faire partie pourra le faire en tout temps, en donnant par écrit au Secrétaire dix jours d'avis de son intention et en acquittant toute dette légitime qui, lors de l'avis, existera contre lui dans les livres de la corporation. 37 V., c. 51, art. 10.

13. La majorité des membres de la corporation présents à une assemblée générale pourra faire et établir des statuts, règles et règlements et les révoquer, changer et amender de temps à autre, pour la direction de la corporation réglant l'admission et les souscriptions des membres, et pour l'imposition d'amendes, l'expulsion ou la résignation des membres, la conduite de son Conseil, ses officiers et ses affaires, et pour la gouverne du Conseil d'arbitrage ci-dessous mentionné, et pour fixer la date et le lieu des réunions régulières du Conseil, et tous autres règlements conformes au présent acte ou aux lois du Canada.

2. Ces règlements lieront tous les membres de la corporation, ses officiers et employés, et toutes autres personnes quelconques qui seront légalement sous son contrôle.

3. Aucun règlement ne sera fait par la corporation, excepté de la manière susdite, à moins qu'un membre n'en ait donné avis, par motion secondé par un autre membre, à une assemblée précédente, et que cet avis n'ait été dûment inscrit dans les registres de la corporation comme procès-verbal de la corporation. 37 V., c. 51, art. 11.

14. Toute personne domiciliée dans le district, étant alors ou ayant été marchand, courtier, commerçant, industriel, artisan, fabricant, gérant de banque ou agent d'assurance, sera éligible à la charge de membre de la corporation et à toute assemblée générale de la corporation, tout membre de la corporation pourra proposer aucunes des personnes susdites comme candidat à la charge de membre de la corporation, et si la proposition est adoptée par une majorité des deux tiers des membres de la corporation alors présents, elle deviendra dès lors membre de la corporation et aura tous les droits et sera assujétié à toutes les obligations des autres membres; néanmoins, toute personne n'étant pas marchand ou commerçant, courtier, industriel, artisan, fabricant, gérant de banque ou agent d'assurance, pourra être élue membre de la corporation en la manière susdite, si elle est recommandée par le conseil de la Chambre de Commerce à une assemblée générale. 37 V., c. 51, art. 12.

15. Le Conseil ou la majorité de ses membres pourra en tout temps convoquer, par avis inséré un jour auparavant dans un ou plusieurs journaux publiés dans le district, ou par circulaire signée par le secrétaire de la corporation, adressée à chacun des membres et envoyée par la malle un jour auparavant, une assemblée générale de la corporation pour aucune des fins du présent acte, 37 V., c. 51, art. 13.

16. Le conseil pourra de temps à autre tenir des assemblées et les ajourner quand il sera nécessaire, et traiter à ces assemblées des affaires qui lui sont assignées par le présent acte ou par tout statut de la corporation; et ces assemblées du Conseil seront convoquées par le Secrétaire, à la demande du Président ou sur requisition de deux membres du Conseil.

2. Le Conseil aura, outre les pouvoirs qui lui sont expressément conférés par le présent acte, les pouvoirs qui lui seront accordés par tout statut de la corporation, si ce n'est le pouvoir de faire ou changer quelque règlement ou d'admettre quelque membre, ce qui se fera seulement de la manière prescrite par le présent acte.

3. Cinq membres ou plus du Conseil, légalement assemblés, formeront un quorum, dont la majorité pourra faire tout ce qui sera de la compétence du conseil.

4. A toutes assemblées du Conseil, et à toutes assemblées générales de la corporation, le Président, ou en son absence le Vice-Président, ou, en l'absence des deux, tout membre du Conseil alors présent qui sera choisi pour cette occasion, présidera et, dans le cas d'égalité de voix dans toute division, aura voix prépondérante. 37 V., c. 51, art. 14.

17. Le Conseil préparera des statuts règles et règlements qu'il croira les plus propres à favoriser les intérêts de la corporation et les objets du présent acte, et les soumettra pour être adoptés à une assemblée générale de la corporation, convoquée à cet effet en la manière ci-dessus prescrite. 37 V., c. 51, art. 15.

18. Toutes contributions des membres dues à la corporation en vertu d'aucun règlement, toutes amendes encourues en vertu d'aucun règlement par quelque personne qui y est soumise, et toutes autres sommes de deniers dues à la corporation, seront payées à son secrétaire et recouvrables, à défaut de paiement, par action portée au nom de la corporation ; et il suffira d'alléguer, dans cette action, que cette personne est endettée à la corporation de telle somme d'argent, montant des arrérages de contribution, amendes au autrement, par suite de quoi la corporation a un droit d'action en vertu du présent acte. 37 V., c. 51, art. 16.

19. Lors de l'instruction de cette action, il suffira à la corporation d'établir que le défendeur, à l'époque où la demande aura été faite, était ou avait été membre de la corporation, et que le montant réclamé pour contribution, amende ou autrement, restait à payer d'après les livres de la corporation. 37 V., c. 51, art. 17.

20. Les assemblées du Conseil seront publiques pour tous les membres de la corporation, qui pourront y assister, mais sans prendre part à ce qui s'y fera ; et le procès-verbal des délibérations, à toutes les assemblées du Conseil ou de la corporation, sera inscrit dans des registres qui seront tenus à cette effet, par le Secrétaire de la corporation ; et l'inscription sera signée par le Président ou le Vice-président, ou la personne qui aura présidé l'assemblée ; et ces registres seront ouverts gratis en tout temps raisonnable, à tout membre de la corporation. 37 V., c. 51, art. 18.

21. A l'époque fixée par le présent pour l'élection du Conseil, et en la même manière, les membres de la corporation pourront élire parmi eux douze personnes qui formeront un Conseil qui sera appelé "le Conseil d'Arbitrage," et trois de ces personnes pourront examiner et régler tous cas de commerce ou affaire contentieuse qui leur sera volontairement soumis par les parties intéressées ; et dans tous les cas où les parties conviendront et s'obligeront par dédit ou autrement de soumettre l'affaire en contestation entre elles à la décision du Conseil d'arbitrage, elles seront censées l'avoir soumise à trois membres du Conseil, qui pourront, soit par ordre spécial du Conseil, soit en vertu de quelque règle générale adoptée par lui, ou de quelques statuts de la corporation relatifs aux cas qui seront ainsi soumis, être nommés pour entendre, arbitrer et régler la matière en contestation ; et leur décision liera le conseil d'arbitrage et les parties qui soumettront l'affaire ; et cette soumission sera faite suivant la formule A de l'annexe du présent acte, ou en d'autres termes au même effet. 37 V., c. 51, art. 19.

22. Les différents membres du conseil d'arbitrage prêteront et soucriront, avant d'agir comme tels, devant le Président ou le Vice-Président de la corporation, serment suivant la formule B de l'annexe du

présent acte, de remplir fidèlement, impartialement et diligemment leurs devoirs commé membres du conseil d'arbitrage; et ce serment sera gardé parmi les documents de la corporation. 37 V., c. 51, art. 20.

23. Tout membre du Conseil de la Chambre de Commerce pourra être, en même temps, membre du conseil d'arbitrage 37 V., c. 51, art. 21.

24. Les trois membres nommés pour entendre tout cas soumis à l'arbitrage, comme susdit, ou deux d'entre eux, auront plein pouvoir d'examiner sous serment (l'un des trois membres étant par le présent autorisé à faire prêter ce serment) toute partie ou témoin qui, comparissant devant eux, sera ainsi examiné, et rendront leur sentence par écrit dans l'affaire; et leur décision ainsi rendue, ou celle de deux d'entre eux, sera obligatoire pour les parties, suivant les stipulations de la soumission et les dispositions du présent acte. 37 V., c. 51, art. 22.

25. Le conseil de la corporation pourra nommer cinq personnes pour former un conseil d'examineurs afin d'examiner les candidats à la charge d'inspecteur de fleur et de farine ou de tout autre article sujet à inspection; et pourra accomplir tous autres actes, matières et choses du ressort de l'inspection de la fleur et de la farine ou de tout autre article, et exercera les mêmes pouvoirs et sera assujéti aux mêmes devoirs que ceux conférés et imposés aux conseils des Chambres de Commerce par *l'Acte d'inspection générale*; et ces examineurs et inspecteurs seront aussi soumis à toutes les dispositions du dit acte au sujet de leur charge. 37 V., c. 51, art. 23.

26. Toute Chambre de Commerce régulièrement enregistrée, comme susdit, en vertu des dispositions du présent acte, pourra s'affilier à la Chambre de Commerce Fédérale en se conformant aux termes et conditions de cette organisation, et pourra se faire représenter à ses assemblées générales, ordinaires ou spéciales, qui auront lieu de temps à autres; mais les délégués ou représentants à la Chambre de Commerce Fédérale seront élus à une assemblée générale régulièrement convoquée de la Chambre de Commerce qui voudra ainsi s'affilier. 37 V., c. 51, art. 25.

ACTE CONCERNANT LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT
DE MONTREAL.

58-59 V

[Sanctionné le 22 Juillet 1895.]

CONSIDERANT que la Chambre de Commerce du District de Montréal, corps politique et incorporé en vertu des dispositions du chapitre cent trente des Statuts révisés, a demandé par sa requête qu'il soit passé un acte lui conférant le pouvoir d'acquérir des proprié-

tés, d'émettre des débetures ou autres valeurs négociables, et d'augmenter au besoin le nombre de ses officiers et comités, et qu'il est à propos d'accéder à sa demande. A ces causes, Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

1. La Chambre de Commerce du district de Montréal, ci-après appelée "la corporation," pourra avoir, prendre à loyer, recevoir, acheter, acquérir, posséder, utiliser et entretenir pour son usage, tous terrains et propriétés mobilières et immobilières, et y élever des constructions et les occuper et employer en partie pour les bureaux de la corporation, et en louer les parties qui ne seront pas ainsi occupées et employées par elle ; et elle pourra vendre et transporter ces propriétés immobilières, ou toute partie de ces propriétés, lorsqu'elle n'en aura plus besoin pour son propre usage ; pourvu toujours que ces propriétés immobilières n'excèdent pas en valeur la somme de cent mille piastres.

2. La corporation pourra contracter des prêts d'argent pour un montant qui ne devra pas excéder en totalité cinq cent mille piastres, au moyen d'hypothèques sur ses propriétés, ou de l'émission de débetures, ou partie par l'un de ces modes et partie par l'autre, au taux d'intérêt et aux conditions qui seront arrêtées et convenues.

3. Ces débetures pourront être des titres nominatifs ou des titres payables au porteur, et elles pourront être transférées par tradition ou par endossement, suivant que l'établira la Corporation.

4. La Corporation pourra consentir des hypothèques à des syndics pour garantir le paiement des dites débetures et de l'intérêt qu'elles porteront.

5. La corporation pourra en tout temps donner les dites débetures, ou toute partie de ces débetures, en nantissement à toute banque ou autre Corporation ou personne, pour répondre des sommes empruntées par la Corporation.

6. La Corporation pourra, sur l'avis de son Conseil, nommer pour la bonne administration de ses affaires les officiers ou comités qu'elle jugera nécessaires, autres que ceux autorisés par le chapitre cent trente des Statuts révisés.

